

# **Le regroupement familial en Belgique: les chiffres derrière le mythe**



Fondation  
Roi Baudouin

*Agir ensemble pour une société meilleure*





# **Le regroupement familial en Belgique: les chiffres derrière le mythe**

Ina Lodewyckx  
Johan Wets  
Promoteur: Chris Timmerman

## COLOPHON

Série: Regroupement familial

### **Le regroupement familial en Belgique: les chiffres derrière le mythe**

Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel: Gezinshereniging in België: de mythe ontcijferd

Une édition de la Fondation Roi Baudouin, 21 rue Brederode à 1000 Bruxelles

#### AUTEURS

Ina Lodewyckx, Centrum voor Migratie en Interculturele Studies (CeMIS) – Universiteit Antwerpen

Chris Timmerman, Centrum voor Migratie en Interculturele Studies (CeMIS) – Universiteit Antwerpen - Promotor

Johan Wets, Hoger Instituut voor de Arbeid – K.U.Leuven

#### TRADUCTION

Michel Teller

#### COORDINATION POUR LA FONDATION ROI BAUDOUIIN

Françoise Pissart, directrice

Fabrice de Kerchove, responsable de projet

Stefanie Biesmans, collaboratrice de projet

Karoline Impens, assistante

#### CONCEPTION GRAPHIQUE MISE EN PAGE PRINT ON DEMAND

PuPiL

Jean-Pierre Marsily

Manufast-ABP asbl, une entreprise de travail adapté

Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

Une version imprimée de cette publication électronique peut être commandée (gratuitement) sur notre site [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be), par e-mail à l'adresse [publi@kbs-frb.be](mailto:publi@kbs-frb.be) ou auprès de notre centre de contact, tél. +32-70-233-728, fax +32-70-233-727

DÉPÔT LÉGAL:

D/2848/2011/02

ISBN-13:

978-2-87212-632-3

EAN:

9782872126323

N° DE COMMANDE:

2042

Janvier 2011

Avec le soutien de la Loterie Nationale

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos</b> .....	5
<b>Résumé</b> .....	7
<b>Samenvatting</b> .....	9
<b>Executive summary</b> .....	11
<b>Introduction</b> .....	13
<b>Méthodologie</b> .....	15
Données quantitatives .....	15
Permis de séjour .....	17
Échantillon du Datawarehouse Marché du Travail de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale.....	17
En résumé .....	18
Composition des groupes de nationalités .....	19
<b>Résultats</b> .....	21
<b>Partie 1: Permis de séjour délivrés en 2008</b> .....	21
1.1 Raisons .....	21
1.2 Répartition selon la région d'origine .....	22
1.3 Relation entre le regroupé et le regroupant.....	24
1.4 En résumé .....	27
<b>Partie 2: Analyse du profil des migrants regroupés et de leurs partenaires</b> .....	28
2.1 Région d'origine et lieu d'établissement en Belgique .....	28
2.2 Profil démographique .....	30
2.2.1 Le regroupement familial, un phénomène féminin? .....	31
2.2.2 Age.....	32
2.3 Situation familiale .....	37
2.4 Profil économique des migrants regroupés et de leurs partenaires .....	41
2.4.1 Accès au marché de l'emploi.....	41
2.4.2 Secteurs d'activité des migrants salariés.....	44
2.5 Situation professionnelle des partenaires des migrants regroupés (or regroupants) .....	47
2.6 En résumé .....	48
<b>Conclusion</b> .....	49
<b>Références</b> .....	51

## **Abréviations**

ALC	Amérique latine et Caraïbes
AP	Asie et Pacifique
AOC	Asie occidentale et centrale
ASS	Afrique subsaharienne
BCS	Banque Carrefour de la Sécurité sociale
CeMIS	Centrum voor Migratie en Interculturele Studies
DEMT	Direction générale Emploi et Marché du Travail
EE	Europe de l'Est
FRB	Fondation Roi Baudouin
HIVA	Onderzoeksinstituut voor Arbeid en Samenleving
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
LIPRO	Lifestyle PROjections
M/C AE	Marié/cohabitant avec enfants
M/C SE	Marié/cohabitant sans enfants
MO-AN	Moyen-Orient et Afrique du Nord
PHR	Pays à hauts revenus
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling
UA	Universiteit Antwerpen
UE15	Les quinze Etats membres de l'Union européenne en 1995

## AVANT-PROPOS

La Fondation Roi Baudouin est active dans le domaine des migrations et de l'intégration depuis 2001. Un des axes prioritaires de son action consiste à créer les conditions d'un débat informé sur les principaux enjeux, et ce, en concertation avec les acteurs concernés. C'est dans ce contexte que le regroupement familial s'est imposé comme un thème prioritaire qui devrait bénéficier d'une attention particulière dans les prochaines années tant dans notre pays qu'au niveau européen.

Le regroupement familial n'est pas un phénomène nouveau. Dès les débuts de l'immigration de main-d'œuvre, des mesures favorisant le regroupement familial furent instaurées pour contrer la stagnation démographique et encourager les travailleurs migrants à se fixer dans notre pays. Depuis lors, et malgré l'arrêt de la migration de travail en 1974, le regroupement familial demeure la principale forme de migration légale en Belgique, comme dans la quasi totalité des pays européens, même si des conditions plus restrictives sont désormais imposées aux migrants et à leur famille.

C'est pourquoi la Fondation a décidé d'engager en 2010 un processus de consultation centré sur cette forme de migration. L'objectif poursuivi est d'élargir les connaissances sur le regroupement familial et établir un état des lieux des défis qui se posent aujourd'hui au plan juridique, administratif et socio-économique. Pour ce faire, une centaine d'experts de terrain et de personnes concernées se sont réunis dans plus de dix groupes de discussion successifs, le but étant d'analyser le regroupement familial en partant d'une variété de points de vue et d'expériences spécifiques. Ces rencontres ont débouché sur un ensemble particulièrement riche de constats et de recommandations. Les résultats de ce processus participatif seront publiés d'ici l'été 2011 dans le cadre de cette série de publications consacrées au regroupement familial.

Afin d'objectiver les constats, la Fondation a commandé plusieurs études scientifiques exploratoires. La première, qui fait l'objet de cette publication, a été menée par le Centre pour les migrations et les études interculturelles (CeMIS) de l'Université d'Anvers et analyse le profil socioéconomique des résidents et des migrants qui rejoignent un membre de leur famille et les données quantitatives sur l'entrée en Belgique des migrants par le mariage.

Une autre étude "Le regroupement familial à la croisée des droits Européen et Belge" réalisée par l'Université libre de Bruxelles se penche sur le cadre juridique et les prescriptions légales qui s'appliquent dans ce domaine au niveau européen et belge.

La Fondation Roi Baudouin souhaite remercier non seulement les auteurs de ces études mais aussi les experts de terrain et les facilitateurs de ce processus de dialogue. Elle formule l'espoir que cette approche pluridisciplinaire et interactive apportera une contribution significative au débat sur cette question complexe et centrale de la politique migratoire de notre pays.

Fondation Roi Baudouin,  
Janvier 2011

## RÉSUMÉ

Chiffrer un phénomène sociétal n'a souvent rien d'évident. Et c'est certainement le cas en matière de regroupement familial. Des conjoints ou des parents désireux de rejoindre des Belges ou des personnes d'origine étrangère en séjour légal en Belgique sont notamment enregistrés à différents niveaux et dans différents fichiers de données. Pour dresser un tableau statistique correct du regroupement familial dans notre pays – l'objectif de cette publication – nous avons donc utilisé pour cette étude différents fichiers de données administratives, comme les données relatives aux visas, le nombre de permis de séjour délivrés, la Banque Carrefour de la sécurité sociale et le registre national. Sur cette base, les chercheurs ont pu découvrir un certain nombre de grandes tendances concernant l'afflux des conjoints migrants en Belgique, ainsi que le profil socio-économique des intéressés.

L'analyse chiffrée montre une augmentation annuelle du nombre de regroupements familiaux, la plupart impliquant un partenaire (résident) originaire de l'Union européenne. Dans le cas des Turcs et des Marocains, il s'agit vraisemblablement de Belges naturalisés ou de personnes de la seconde ou la troisième génération, nées dans notre pays mais d'origine turque et marocaine. Des études sur le regroupement familial marocain et turc révèlent en effet que la migration matrimoniale de personnes marocaines ou turques est ethniquement homogène. Le nombre de migrants regroupés a augmenté de 24% entre 2001 et 2005. Sur la base des chiffres de 2005, les chercheurs constatent ces derniers se répartissent de la manière suivante entre les régions: environ un tiers (34%) des conjoints migrants s'établit à Bruxelles, un quart (24%) en Wallonie et 41% en Flandre.

En 2005, 60% des permis de séjour délivrés l'ont été pour des raisons familiales. La majorité des permis de séjour ont été délivrés à des migrants regroupés originaires du Maroc et de la Turquie. Parmi les raisons familiales, le motif principal est la réunion avec un partenaire plutôt que la réunion avec les enfants et les parents. Ce qui indique une évolution d'une migration matrimoniale vers une migration visant la constitution d'une famille, la principale forme de regroupement familial.

La majorité des migrants regroupés sont jeunes et de sexe féminin. Près des trois quarts ont entre 20 et 39 ans, et il s'agit de femmes dans près de 60% des cas. Cependant, on observe une masculinisation en provenance du Maroc et de la Turquie par rapport à des régions telles que l'Europe de l'Est. Près de 80% des migrants regroupés cohabitent avec un partenaire. En revanche, dans les 5 ans environ de son arrivée, 1 migrant sur 5 ne vit plus avec son partenaire. 5% des migrants regroupés sont chefs de familles monoparentales avec enfants. (une femme dans 80 % des cas). Ce qui reflète la tendance pour les femmes à bénéficier du droit de garde, y compris si elles sont arrivées chez nous en tant que conjointe migrante.

Près de la moitié des migrants regroupés ne sont pas présents sur le marché du travail et 6% sont demandeurs d'emploi. Ce pourcentage élevé peut s'expliquer en partie par leur arrivée récente en Belgique et par le fait qu'ils n'ont peut-être pas encore entrepris de démarches officielles pour s'intégrer sur le marché de l'emploi. On peut aussi supposer qu'il s'agit surtout de (jeunes) femmes qui restent à la maison après avoir (récemment) accouché. Une nouvelle étude est cependant nécessaire. En effet, de telles données pourraient déboucher sur un meilleur accompagnement vers le marché de l'emploi.

Pour ce qui est des femmes, nous constatons une évolution positive par rapport à 2001. À l'époque, 75% des femmes n'étaient pas présentes sur le marché du travail, contre 65% en 2008. Du côté des résidents, 49% travaillent comme salariés et 23% sont demandeurs d'emploi. Le taux de chômage est plus élevé chez les résidents ayant un partenaire originaire d'Afrique du Nord (33%) et d'Asie occidentale et centrale (32%) que chez les résidents en relation avec un migrant venu d'Afrique sub-saharienne, d'Amérique latine, des Caraïbes et des pays à hauts revenus.

Comme nous l'avons dit précédemment, il n'existe aucun fichier de données donnant une vue complète de la composition de la population des regroupants familiaux dans notre pays. Chaque étude dédiée à ce phénomène tente de combiner différents ensembles de données. Bien que chacun des deux fichiers de données qui ont été utilisés pour ces analyses ne forme qu'une partie du puzzle, nous pouvons malgré tout présenter une estimation fiable des grandes tendances dans le domaine du regroupement familial, notamment la féminisation des migrants regroupés, le grand nombre de personnes isolées et la diversité des situations sur le marché du travail en fonction de la région d'origine des intéressés.

## SAMENVATTING

Een maatschappelijk fenomeen in cijfers vatten is vaak weinig voor de hand liggend. En dat geldt zeker voor gezinshereniging. Huwelijkspartners of gezinsleden die Belgen of personen van buitenlandse afkomst die wettelijk in België verblijven willen vervoegen, worden bijvoorbeeld op verschillende niveaus en via verschillende databestanden geregistreerd. Om een correct statistisch beeld te schetsen van gezinshereniging in ons land - het opzet van deze publicatie - werd voor dit onderzoek dan ook gebruik gemaakt van verschillende administratieve databestanden zoals de visagegegevens, het aantal uitgereikte verblijfsvergunningen, de Kruispuntbank Sociale Zekerheid en het Rijksregister. Op basis daarvan hebben de onderzoekers een aantal belangrijke trends kunnen ontwaren van de instroom van huwelijksmigranten naar België alsook het socio-economisch profiel van de betrokkenen.

De cijfermatige analyse toont aan dat er een jaarlijkse stijging is van het aantal gezinsherenigingen, waarvan het merendeel gebeurt met een partner (resident) uit de Europese Unie. Vermoedelijk gaat het bij Turken en Marokkanen om genaturaliseerde Belgen of tweede- en derde generatie personen die in ons land geboren zijn, maar afkomstig zijn uit Turkije en Marokko. Studies over Marokkaanse en Turkse gezinshereniging wijzen er immers op dat huwelijksmigratie met Marokkaanse of Turkse personen, etnisch homogeen is. Tussen 2001 en 2005 groeide het aantal volgmigranten met 24%. Op basis van de cijfers van 2005 stellen de onderzoekers volgende verdeling van de volgmigranten over de regio's vast; ongeveer een derde (34%) van de volgmigranten vestigt zich in Brussel, een kwart (24%) in Wallonië en 41% in Vlaanderen.

In 2005 werd 60% van de uitgereikte verblijfsvergunningen gegeven op basis van familiale redenen. Het grootste aantal verblijfsvergunningen werd afgeleverd voor volgmigranten uit Marokko en Turkije. Binnen de familiale redenen is hereniging met de partner, ten opzichte van hereniging met de kinderen en de ouders, de belangrijkste reden. Dit wijst op een evolutie van volgmigratie naar gezinsvormende migratie, de belangrijkste vorm van gezinshereniging.

Het merendeel van de volgmigranten is jong en vrouwelijk. Bijna drie vierde is tussen de 20 en 39 jaar oud en in bijna 60% van de gevallen gaat het om vrouwen. Vanuit Marokko en Turkije is echter een vermannelijking waarneembaar ten opzichte van regio's zoals Oost-Europa. Bijna 80% van de volgmigranten woont samen met een partner. 1 op 5 daarentegen is alleenstaand binnen ongeveer 5 jaar na aankomst. 5% van de volgmigranten is gezinshoofd in eenoudergezinnen met kinderen. Ongeveer 80% van deze gezinnen heeft een vrouwelijk gezinshoofd. Dat wijst op de tendens dat vrouwen het hoederecht krijgen, ook indien ze als volgmigrant naar hier gekomen zijn.

Bijna de helft van de volgmigranten is niet aanwezig op de arbeidsmarkt en 6% is werkzoekende. Dit hoge percentage kan gedeeltelijk verklaard worden door hun recente aankomst in België waardoor ze misschien nog geen officiële stappen tot de arbeidsmarkt ondernomen hebben. We kunnen eveneens veronderstellen dat het hier voornamelijk (jonge) vrouwen betreft die na een (recente) zwangerschap thuis blijven. Verder onderzoek is echter nodig. Dit soort gegevens zouden immers ook kunnen leiden tot een betere toeleiding naar de arbeidsmarkt.

Voor de vrouwen stellen we een positieve evolutie vast ten aanzien van 2001. Toen was 75% van de vrouwen niet aanwezig op de arbeidsmarkt, tegenover 65% in 2008. Aan de kant van de residenten, werkt 49% in loondienst en is 23% werkzoekende. De werkloosheidsgraad ligt hoger bij de residenten die een partner uit Noord-Afrika (33%) en West & Centraal-Azië (32%) hebben dan residenten in relatie met een volgmigrant uit Sub Sahara Afrika, Latijns Amerika en de Caraïben en de hogere inkomenslanden.

Zoals eerder aangehaald bestaat er geen enkel databestand dat een volledig zicht geeft op de samenstelling van de populatie van gezinsherenigers in ons land. Elk onderzoek naar dit fenomeen tracht verschillende datasets te combineren. Hoewel de beide databestanden die werden gebruikt voor deze analyses dus elk slechts een deel van de puzzel vormen, kunnen we toch een betrouwbare inschatting geven van de belangrijkste tendensen op het vlak van gezinshereniging, zoals daar zijn de vervrouwelijking van de volgmigranten, het grote aantal alleenstaanden en de diversiteit aan posities op de arbeidsmarkt naargelang de regio van herkomst van de betrokkenen.

## EXECUTIVE SUMMARY

Trying to understand a social phenomenon through figures is not usually very easy – especially for something like family reunification. For instance, marriage partners or family members wishing to join Belgian citizens or individuals legally resident in Belgium are registered at various administrative levels and in various databases. The aim of this publication is to form an accurate statistical picture of family reunification in Belgium. To that end, this survey accessed a variety of administrative data, including visa data, the number of residence permits issued, the Central Social Security Database and the National Register. Using these resources, the researchers discovered a number of important trends regarding the influx of marriage migrants to Belgium as well as the socioeconomic profile of those involved.

An analysis of the data reveals a year-on-year increase in the number of family reunifications, most of which involve a partner who is from (or who resides in) the European Union. Among Turks and Moroccans, partners are likely to be naturalised Belgians or second- or third-generation Belgium-born individuals of Turkish or Moroccan origin. Studies on Moroccan and Turkish family reunification indicate that marriage migration involving Moroccans and Turks is ethnically endogamous. The number of follow-up migrants rose by 24% between 2001 and 2005. Based on the 2005 figures, the researchers found that follow-up migrants are distributed across the regions of Belgium as follows: 34% in Brussels, 24% in Wallonia and 41% in Flanders.

In 2005, 60% of residence permits were issued for family reasons. The largest number of residence permits was issued for follow-up migrants from Morocco and Turkey. The most important family reason is reunification with the partner, compared to reunification with children and parents. This reveals a shift from follow-up migration to family-formation migration, the most important form of family reunification.

Follow-up migrants tend to be young females. More specifically, nearly three quarters are between 20 and 39 years old and nearly 60% are women. However, a trend towards more men can be seen in migrants from Morocco and Turkey, compared to regions such as Eastern Europe. Nearly 80% of follow-up migrants live with a partner. On the contrary, 1 out of 5 is single within around 5 years after arriving while 5% of follow-up migrants are the head of single-parent families with children (a woman in around 80% of the cases). This indicates a trend whereby women obtain custody, even when they come to Belgium as a follow-up migrant.

Nearly half of follow-up migrants are not active on the labour market and 6% are looking for jobs. This high percentage can be explained in part by their recent arrival in Belgium, meaning they may not yet have taken any official steps to get a job. Another reason might be that these are (young) moth-

ers who stay at home after having delivered. However, additional research is needed. After all, these data could also help improve access to the labour market.

For women, we noted a positive trend compared to 2001. At that time, 75% of the women were not active on the labour market, compared to 65% in 2008. Among residents, 49% work in salaried employment, while 23% are unemployed. The unemployment rate is higher among residents who have a partner from North Africa (33%) and West & Central Asia (32%) than residents in relationships with a follow-up migrant from sub-Saharan Africa, Latin America, the Caribbean and high-income countries.

As mentioned above, there is no single database that gives a full overview of the composition of the population of family 'reunifiers' reunifications in Belgium. Every investigation into this phenomenon attempts to combine multiple datasets. Although, the two datasets used for these analyses are each just part of the puzzle, we can nevertheless give a more reliable estimate of the most important family reunification trends, such as the increase in women among follow-up migrants, the large number of unmarried individuals and the diversity of positions on the labour market depending on the region of origin of the individuals in question.

## INTRODUCTION

Ces dernières années, le nombre croissant de migrants venus dans notre pays dans le cadre d'un regroupement familial ainsi que les variantes toujours plus nombreuses de cette forme de migration ont placé la question du regroupement familial sous le feu des projecteurs, aussi bien pour le monde politique que pour celui des médias et de la recherche. En soi, ce n'est pas un phénomène nouveau puisque les immigrés venus travailler chez nous il y a plusieurs dizaines d'années – principalement des hommes turcs et marocains – ont ensuite été rejoints par leurs femmes et leurs enfants. Depuis l'arrêt de l'immigration de travail en 1974, le regroupement familial est de loin la forme la plus répandue d'immigration légale en Belgique.

Le regroupement familial a pour but de permettre à une famille de se (re) constituer dans le pays d'accueil des migrants. On peut distinguer plusieurs types de migration dans ce cadre-là: celle d'enfants, d'époux et de parents qui vont rejoindre respectivement leurs parents, leur conjoint et leurs enfants dans la région d'accueil, mais aussi celle de personnes qui émigrent à la faveur d'un mariage. Les enfants et les conjoints ont longtemps constitué le plus grand groupe de migrants regroupés. Mais depuis quelque temps, c'est la migration par le mariage qui est devenue la principale forme de regroupement familial. La grande majorité de ces mariages se font entre des descendants de migrants de la première génération, d'origine turque ou marocaine, mais on assiste aussi à une augmentation du nombre de Belges autochtones qui épousent une personne résidant à l'étranger. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit principalement de Belges (par naissance ou par naturalisation) qui vont se marier dans le pays d'origine de leur futur(e) époux(-se) et dont le nouveau conjoint émigre ensuite dans notre pays, ou de Belges qui font venir un partenaire étranger en vue d'un mariage ou d'une cohabitation.

Le présent rapport présente des statistiques récentes sur le regroupement familial et sur la situation professionnelle des migrants qui sont venus en Belgique dans ce cadre-là. En se fondant sur des données relatives à l'octroi des permis de séjour en 2008, la première partie montre quelle est la proportion de permis de séjour pour regroupement familial. Dans la seconde partie, nous esquissons, à partir d'un échantillon de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale, le profil démographique et économique des migrants – et de leurs partenaires – venus en Belgique dans le cadre du regroupement familial durant la période 2000-2003 ainsi qu'en 2005.

Nous utiliserons généralement le terme de 'migrant (regroupé)' pour désigner la personne qui a rejoint une personne dans notre pays et celui de 'regroupant' (le demandeur du regroupement familial) pour la personne qui séjournerait déjà dans notre pays et qui a fait venir un (futur) membre de sa famille.



## MÉTHODOLOGIE

Les données statistiques peuvent donner une idée de l'ampleur des flux migratoires, mais aussi de leur diversité en termes de région d'origine, de type d'immigration (migration économique, demandes d'asile, regroupement familial, migration clandestine, etc.) et de leur évolution dans le temps. Ces éléments peuvent être utiles pour évaluer l'impact des mesures prises afin de maîtriser (et dans certains cas de limiter) ces flux. Ils fournissent également une base pour modifier la législation en matière d'immigration en fonction des objectifs politiques qui ont été fixés (Centre, 2009). Mais d'autres acteurs de la vie sociale qui travaillent avec des personnes issues de l'immigration peuvent aussi tirer parti de ces informations.

### **Données quantitatives**

Pour diverses raisons, il n'est pas facile d'esquisser, à partir des fichiers de données administratives, une image statistiquement correcte des flux migratoires en général et du regroupement familial en particulier.

**Recensement basé sur la nationalité** – le nombre de personnes d'origine étrangère qui possèdent la nationalité belge augmente peu à peu sous l'effet de la naturalisation et des naissances de descendants d'immigrés (troisième génération et suivantes). Ces personnes sont donc recensées comme Belges et n'apparaissent plus dans les statistiques et les fichiers administratifs comme des personnes 'ayant une histoire migratoire'. Or, il est important d'avoir à l'esprit, dans le cadre du regroupement familial, que des personnes ayant la nationalité belge peuvent également épouser un conjoint issu du pays d'origine de leurs parents ou de leurs grands-parents ou s'occuper de parents de nationalité étrangère.

**Recensement des flux entrants** – les flux entrants sont recensés au moyen de divers fichiers de données et à différents niveaux, selon la nationalité des personnes concernées. On dispose par exemple de données relatives aux demandes de visa, mais il n'est pas possible d'en conclure pour autant que tous ces demandeurs pénètrent effectivement dans notre pays (voir plus loin). De plus, certaines nationalités ne sont pas soumises à l'obligation de visa, mais il est possible de calculer ces flux entrants grâce à des données qui sont recensées au niveau communal. D'autre part, un seul et même fait, comme un mariage, peut aussi recouvrir des réalités administratives différentes: le mariage peut avoir été conclu à l'étranger, avant que le conjoint ne vienne dans notre pays; mais il peut aussi avoir lieu ici, après l'arrivée du futur conjoint en Belgique, qu'il soit venu avec l'intention de se marier ou simplement 'par hasard'.

**La loi sur le respect de la vie privée** – Il n'est pas toujours facile d'exprimer un fait de la vie sociale sous une forme chiffrée et la législation relative au respect de la vie privée complique encore le travail d'une équipe de recherche qui tente d'avoir accès aux chiffres disponibles.

Pour donner une illustration chiffrée du regroupement familial, on peut recourir à plusieurs bases de données administratives, comme les données relatives aux visas, les permis de séjour, la Banque Carrefour de la Sécurité sociale et le registre national. Chaque fichier a cependant ses restrictions et ne permet dès lors qu'une approche de la situation. Mais en combinant ces différentes sources, il est possible de faire une évaluation fiable du phénomène du regroupement familial.

Cela ne fait que très peu de temps que le Registre national a commencé à recenser par quel canal les nouveaux arrivants pénètrent dans notre pays. Pour ce qui est de leur condition socio-économique, on ne dispose aussi que de connaissances partielles, basées sur des études qualitatives.

Le présent rapport utilise diverses sources administratives. L'analyse chiffrée s'appuie d'une part sur des données relatives aux permis de séjour octroyés en vue de permettre un regroupement familial. L'autre source – dans laquelle ont été puisées la plupart des données – est le *Datawarehouse Marché du Travail* de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale.

## Permis de séjour

Les statistiques présentées à la partie 1 portent sur les permis de séjour délivrés. Ces données ont été obtenues par l'entremise de l'Office des Etrangers et d'Eurostat. Les permis de séjour sont délivrés en réponse à des demandes de visa. Cependant, certaines catégories d'étrangers, comme les ressortissants de l'Union européenne, sont exemptés de visas. Une analyse des permis de séjour ne donne donc qu'une image affaiblie de la réalité. Tout d'abord, l'octroi des permis de séjour se fait de manière à la fois centralisée et décentralisée et il n'y a pas eu de collecte systématique de toutes ces données, aussi bien dans un passé proche que lointain. Des étrangers peuvent également se rendre en Belgique avec un visa Schengen délivré par un autre Etat membre de l'Union européenne. Ces personnes ne sont pas reprises dans les statistiques relatives aux visas et aux permis de séjour. En ce qui concerne spécifiquement l'analyse des demandes de visa, il faut encore mentionner qu'une demande de visa pour la Belgique ne se traduit pas nécessairement par un voyage dans notre pays. Enfin, il y a aussi différents types de visas, notamment celui qui est accordé en vue d'un mariage, mais on ignore dans combien de cas une demande de visa est effectivement utilisée à cette fin. Une personne peut par exemple pénétrer dans notre pays avec un visa de touriste, préparer son mariage et ne se marier que plus tard.

## Échantillon du Datawarehouse Marché du Travail de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale

Comme nous l'avons déjà dit, la spécificité de la réglementation en matière de visas et de la législation relative à l'immigration ne permet pas de se baser sur des banques de données administratives pour dresser un tableau précis du regroupement familial en Belgique<sup>1</sup>. La création de la Banque Carrefour et de l'outil que constitue le Datawarehouse Marché du Travail permet de faire une *estimation* du nombre de migrants qui ont rejoint un membre de leur famille dans les années pour lesquelles des données sont disponibles et d'établir un profil de ces personnes.

La description statistique présentée à la partie 2 de ce rapport a été réalisée à partir de données obtenues grâce à la Banque Carrefour de la Sécurité sociale. Les schémas et les tableaux sont le résultat d'analyses faites dans le cadre d'un projet de recherche, financé par la Politique scientifique fédérale, qui s'est déroulé entre le 1<sup>er</sup> décembre 2005 et le 30 novembre 2008, le projet NOMIBE: *Nouvelles Migrations et Nouveaux Migrants en Belgique / Nieuwe Migraties en Nieuwe Migranten in België* (Martiniello e.a., 2010).

L'exploitation des données contenues dans le Datawarehouse permet de faire une estimation du nombre de nouveaux migrants qui vont cohabiter avec une personne résidant en Belgique. Le Datawarehouse Marché du Travail contient des données relatives à la sécurité sociale depuis 1998. Ces données sont munies d'un code qui indique la position de la personne dans un type de ménage, le code LIPRO<sup>2</sup>. En vérifiant les modifications de ce code (passage du statut d'isolé ou d'enfant à celui de personne mariée ou de cohabitant), on peut estimer le nombre de personnes qui se sont récemment mariées ou qui ont commencé à cohabiter. On contrôle

1 À l'avenir, le Registre national mentionnera le canal par lequel les migrants sont entrés dans notre pays. Ce n'était pas le cas pour la période couverte par ce rapport.

2 voir [www.ksz-bcss.fgov.be](http://www.ksz-bcss.fgov.be)

ensuite la nationalité et la présence antérieure dans le Datawarehouse Marché du Travail pour estimer le nombre de personnes nouvellement arrivées dans notre pays qui ont noué une relation avec une personne résidant en Belgique.

Pour les analyses présentées dans ce rapport, nous sommes partis d'un fichier 'nouveaux arrivants' qui contient les personnes qui ne possédaient pas la nationalité belge et qui ont été enregistrées pour la première fois dans le Datawarehouse en 2000 (31/12/1999), 2001, 2002, 2003, 2005 ou 2006<sup>3</sup> (en fait, chaque fois à la fin du dernier trimestre de l'année précédente)<sup>4</sup>. Le fichier utilisé est un échantillon de 25% de personnes de l'ensemble du fichier, stratifié par région. Trois moments de mesure ont été prévus dans le fichier NOMIBE: (1) l'année où l'échantillon a été sélectionné (2001, 2002, 2003, 2005 et 2006), (2) l'année suivante (sauf pour le groupe de 2006) et (3) la dernière année disponible (2006). Sauf indication contraire, les analyses faites dans ce rapport concernent toujours la dernière mesure. Ceci implique que la durée de séjour n'est pas la même pour les différents contingents dans le fichier analysé. En outre, il se peut que certaines personnes enregistrées par exemple comme nouveaux arrivants en 2000 soient décédées ou aient émigré en 2006.

Il est également important de signaler que le premier enregistrement dans les fichiers de la Banque Carrefour ne coïncide pas nécessairement avec le moment où la personne en question a effectivement pénétré en Belgique. C'est probablement le cas pour les ressortissants de l'UE-15, les travailleurs migrants et les conjoints migrants, mais pour les demandeurs d'asile, cet enregistrement ne s'effectue parfois que plusieurs années après leur arrivée. S'ils épousent une personne enregistrée en Belgique avant d'avoir eux-mêmes été enregistrés, ils apparaissent dans les fichiers comme nouveaux arrivants.

## En résumé

À partir des données contenues dans la Banque Carrefour de la Sécurité sociale, nous avons effectué une *estimation* de la composition du groupe des conjoints migrants<sup>5</sup> et nous avons esquissé leur position dans la société et sur le marché du travail. Nous sommes partis de l'hypothèse que le groupe analysé constituait un bon reflet de la catégorie des conjoints migrants. Ces données permettent de dresser le profil socio-économique des migrants regroupés et d'identifier non seulement leur propre situation, mais aussi le contexte familial dans lequel ils se retrouvent.

<sup>3</sup> Mesure effectuée le 01/01/2006, en fait il s'agit donc de l'année 2005.

<sup>4</sup> Aucun échantillon n'a été sélectionné pour l'année 2004 (31/12/2003) parce que plusieurs nouvelles sources de données ont été ajoutées à ce moment-là à la Banque Carrefour Sécurité sociale, entre autres les données de l'Office national des Pensions. Il y avait un risque que certains pensionnés non-belges aient été classés comme nouveaux arrivants.

<sup>5</sup> Nous appelons 'conjoints migrants' les personnes venues en Belgique dans le cadre d'un mariage.

## Composition des groupes de nationalités

Pour l'analyse qui suit, nous avons rassemblé les diverses nationalités en plusieurs grandes zones, détaillées ci-dessous<sup>6</sup>.

Asie et Pacifique: Bangladesh, Chine (République populaire), Philippines, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Taiwan, Thaïlande et Vietnam. Les trois pays les plus importants dans ce groupe sont, dans l'ordre, la Chine, l'Inde et le Pakistan.

Europe des 15: Allemagne, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume Uni, Suède. La moitié des migrants regroupés, dans ce groupe de pays, est originaire de France ou des Pays-Bas.

Pays à hauts revenus: Australie, Canada, Corée du Sud, États-Unis, Islande, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Singapour, Suisse. Dans ce groupe de pays, les nouveaux arrivants proviennent en premier lieu des États-Unis et en second lieu du Japon.

Amérique latine et Caraïbes: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Équateur, Guatemala, Haïti, Jamaïque, Mexique, Pérou, République Dominicaine, Surinam, Uruguay et Venezuela. À eux seuls, le Brésil et l'Équateur représentent près de la moitié des nouveaux migrants dans ce groupe de pays.

Moyen-Orient et Afrique du Nord: Algérie, Egypte, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Liban, Maroc (qui est le principal pays d'origine des migrants dans ce groupe), Mauritanie, Syrie et Tunisie.

Europe de l'Est: Albanie, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, République fédérative de Yougoslavie (Serbie-Monténégro), Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine. Le principal pays d'origine dans ce groupe est la Pologne, devant la Roumanie et l'ex-Yougoslavie.

Afrique subsaharienne: Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Maurice, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo, Zimbabwe.

Asie occidentale et centrale: Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizie, Ouzbékistan, Turquie (pays dont sont issus la majorité des migrants dans ce groupe).

Autres: autres pays.

<sup>6</sup> La dénomination des pays est celle qui était en vigueur au moment de l'enregistrement des personnes dans la base de données Carrefour. C'est aussi ce qui explique pourquoi il est encore question de l'Europe des 15.



## RÉSULTATS

Nous avons signalé dans l'introduction que le regroupement familial était devenu, ces dernières années, à peu près la principale forme de migration légale dans notre pays depuis l'arrêt de l'immigration de travail en 1974. Plusieurs études montrent ce mouvement de rattrapage du regroupement familial (surtout au travers du mariage) par rapport à l'arrivée de travailleurs immigrés (Caestecker, 2005; Lodewyckx e.a., 2006; Yalcin e.a., 2006; Heyse e.a., 2006; Martiniello e.a., 2010). Nous commencerons par faire une description du regroupement familial à partir de données relatives aux permis de séjour. La partie 2 dresse un profil démographique et socio-économique des migrants regroupés ainsi que de leurs partenaires qui résidaient déjà ici.

### Partie 1: Permis de séjour délivrés en 2008<sup>7</sup>

- *Principal motif de délivrance des permis de séjour: **raisons familiales.***
- *Le **regroupement avec un partenaire** est la principale catégorie parmi les raisons familiales.*
- *Les **pays d'immigration traditionnels**, comme le Maroc et la Turquie, arrivent en tête pour ce qui est du nombre de permis de séjour délivrés.*
- *Autres pays: fluctuations annuelles.*
- *Surtout **regroupement avec un ressortissant de l'UE**, sauf pour les permis de séjour délivrés à des personnes originaires d'Inde, du Japon et des États-Unis.*

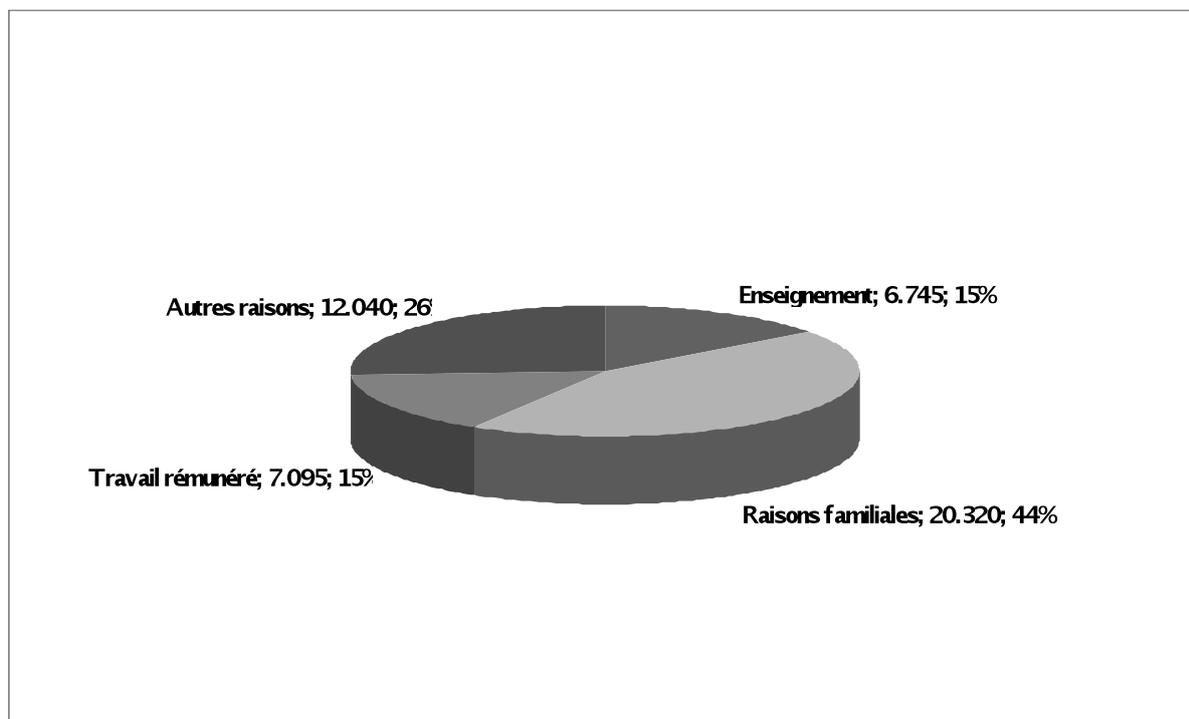
#### 1.1 Raisons

Les données relatives aux visas et aux permis de séjour fournissent une première indication des raisons pour lesquelles des personnes émigrent en Belgique<sup>8</sup>. Les données existantes montrent que le regroupement familial est le principal motif de délivrance d'un permis de séjour: plus de la moitié (63,2%) des permis de séjour (type D, D1 et D2) délivrés en 2005 (Heyse e.a., 2006; FRB, 2006) l'ont été pour des raisons familiales. Les chiffres de 2008 confirment cette tendance pour les permis de séjour à long terme (figure 1).

<sup>7</sup> Les ressortissants de l'UE ne sont pas soumis à l'obligation de visa. C'est pourquoi les permis de séjour ne donnent aucune indication sur les flux entrants pour cette catégorie de personnes.

<sup>8</sup> Ces deux types de documents ne donnent cependant qu'une image partielle de la réalité. En effet, ce circuit n'enregistre pas une partie des flux entrants, comme les immigrés clandestins et les personnes originaires d'autres États membres de l'Union européenne (qui ne sont pas soumis à l'obligation de visa).

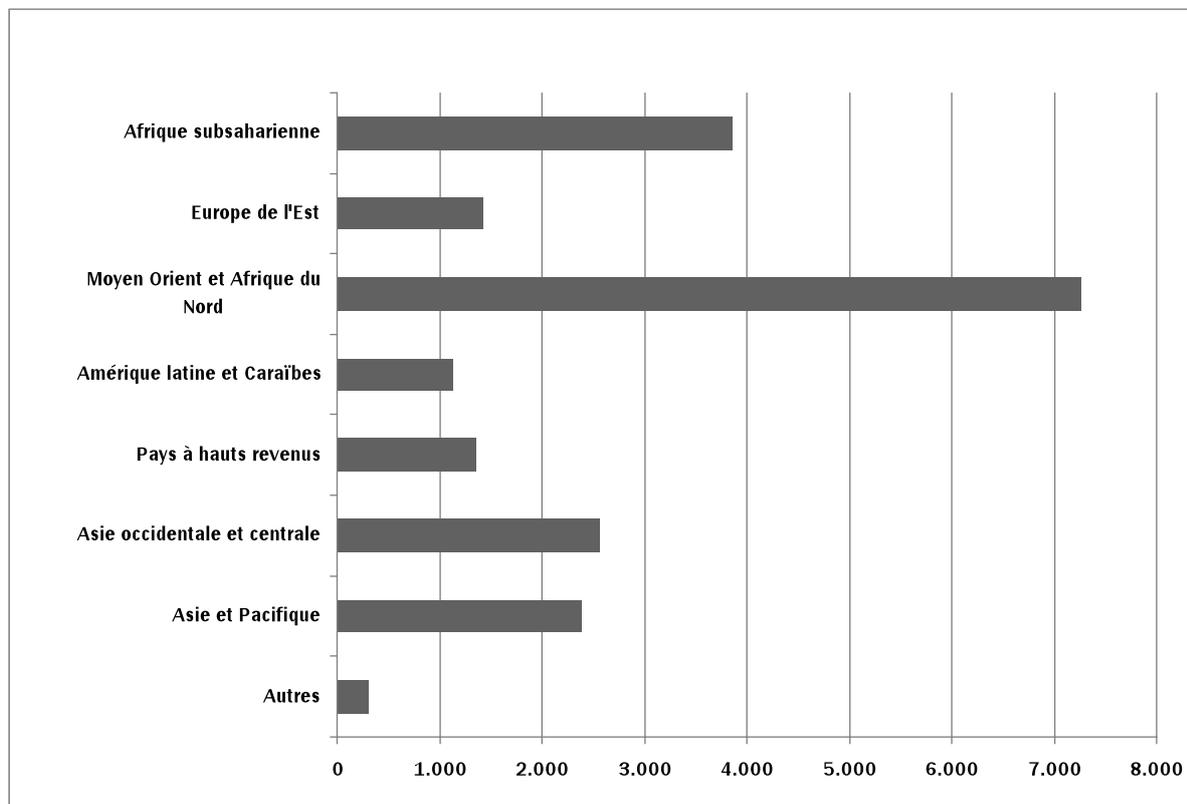
**Figure 1: nombre et pourcentage de permis de séjour selon le motif de délivrance, 2008**



Source: Eurostat

## 1.2 Répartition selon la région d'origine

La figure ci-dessous montre comment les permis de séjour délivrés pour raisons familiales se répartissent selon la région d'origine. On peut constater que la plupart des demandes proviennent de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, ce qui s'explique par le poids élevé du Maroc. L'Afrique subsaharienne arrive en deuxième position. Dans cette région, la plupart des demandes proviennent du Congo. La troisième région est l'Asie occidentale et centrale, qui comprend notamment la Turquie.

**Figure 2: Répartition des permis de séjour pour raisons familiales selon la région d'origine du bénéficiaire, 2008**

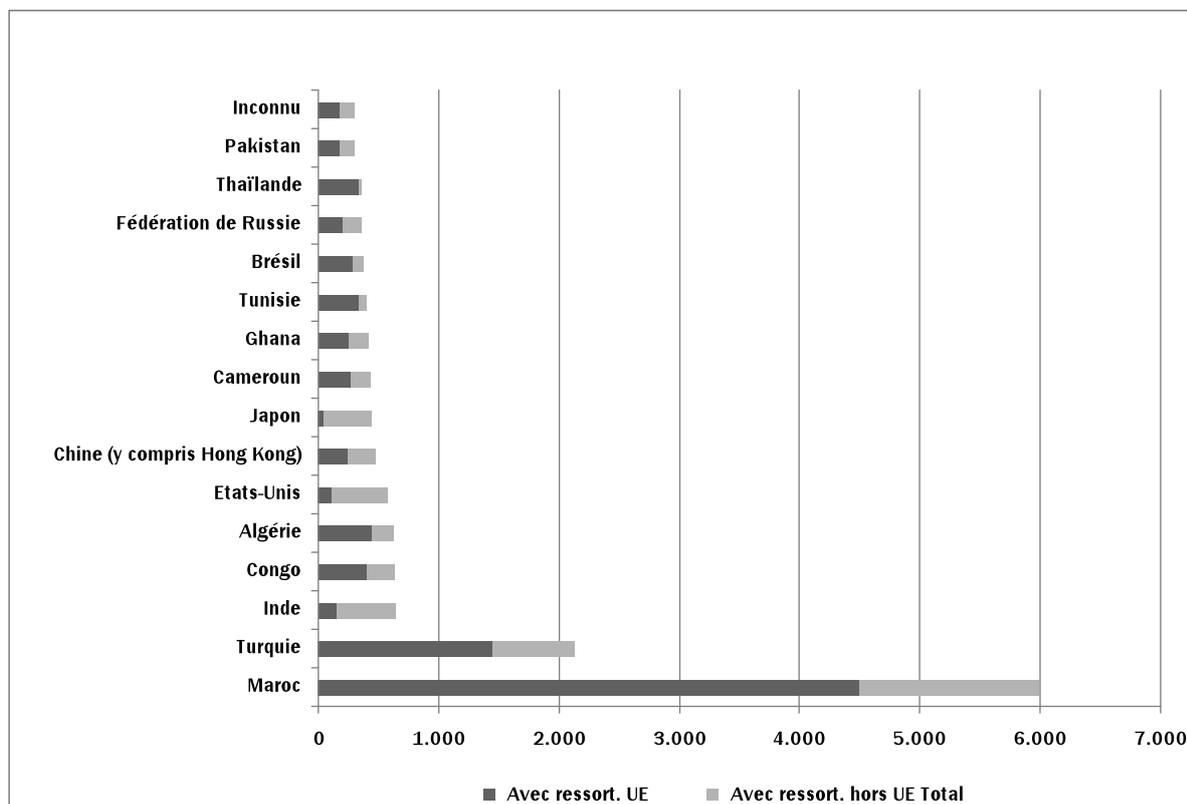
Source: Eurostat

La figure 3 donne un aperçu détaillé du nombre de permis de séjour délivrés pour raisons familiales pour les quinze pays qui totalisent le plus grand nombre de demandes en 2008. Il en ressort que les principaux pays d'origine restent le Maroc et la Turquie, suivis par l'Inde, le Congo et l'Algérie. À titre de comparaison, l'Inde (388 demandes), le Pakistan (331 demandes) et le Ghana (302 demandes) occupaient respectivement les troisième, quatrième et cinquième positions en 2005. On assiste donc pour ces pays à des fluctuations annuelles.

Ce graphique montre aussi, pour chaque pays, la proportion de demandes de regroupement familial avec un ressortissant de l'UE ou hors UE. On constate que la majorité des regroupements familiaux concerne un ressortissant de l'UE. Pour les Turcs et les Marocains, il s'agit probablement de Belges naturalisés ou de descendants de deuxième/troisième génération. En effet, les études sur la migration matrimoniale marocaine et turque indiquent que le mariage dans le cadre d'un regroupement familial est généralement endogame. Le partenaire, comme nous l'apprennent d'autres études, possède en général la nationalité belge; il s'agit dans la plupart des cas d'un descendant de (grands-)parents marocains ou turcs qui épouse une personne originaire du pays de ses (grands-)parents (voir entre autres Lodewyckx e.a., 2006, Yalcin e.a., 2006).

En revanche, pour les migrants originaires d'Inde, du Japon et des États-Unis, le regroupement familial se fait en général avec un ressortissant hors UE. On peut supposer qu'il s'agit d'une personne issue du même pays.

**Figure 3: Les 15 pays qui représentent le plus grand nombre de permis de séjour dans le cadre d'un regroupement familial, 2008**



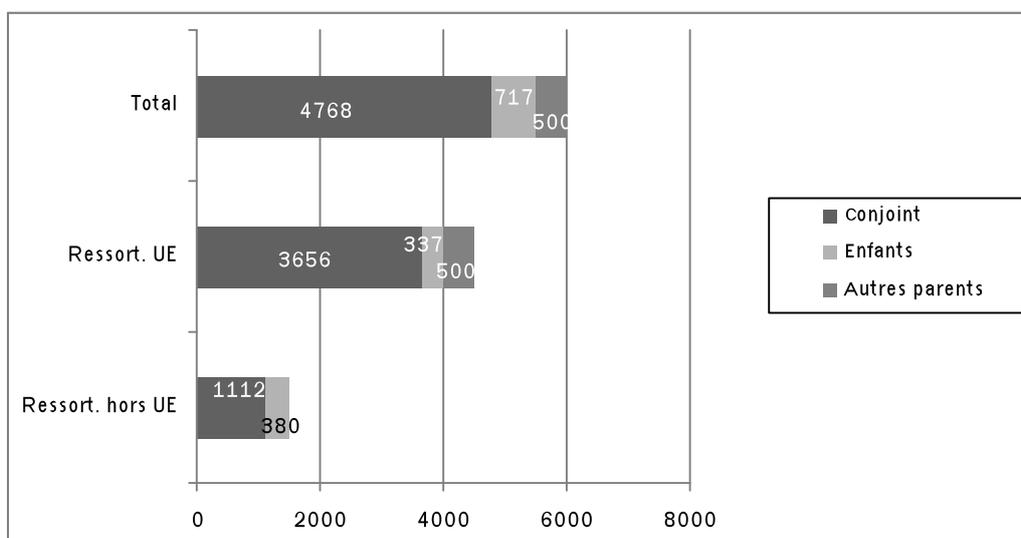
Source: Eurostat

### 1.3 Relation entre le regroupé et le regroupant

Comme nous l'avons déjà dit, le regroupement familial ne se limite pas à la migration par le mariage: cette forme de migration consiste aussi à faire venir des enfants (y compris en cas d'adoption) ou des parents. Les graphiques qui suivent donnent une indication de l'ampleur relative de chacun de ces trois types de regroupement familial pour les quatre pays pour lesquels on a décerné en 2008 le plus grand nombre de permis de séjour pour raisons familiales. De manière générale, on observe que la plupart des permis de séjour ont été délivrés pour faire venir un conjoint, autrement dit dans le cadre de la migration par le mariage. Le nombre de permis de séjour pour des enfants est relativement faible. Cependant, il est frappant de constater la proportion plus élevée de permis de séjour pour des enfants originaires de Turquie, d'Inde et du Congo qui viennent retrouver en Belgique un ressortissant hors UE. Les raisons de ce phénomène ne sont pas connues. Pour mieux le comprendre, il faudrait étudier le statut (et la raison du séjour) du demandeur du permis de séjour pour raisons familiales. Ces ressortissants hors UE sont probablement des personnes qui sont venues dans notre pays dans le cadre d'une autre forme de migration (travailleurs très qualifiés, réfugiés, régularisation, etc.), qui avaient déjà un conjoint et des enfants avant d'arriver ici et qui font ensuite venir leur famille. Le nombre de permis de séjour pour des enfants congolais dans ce cas est même supérieur à celui des permis de

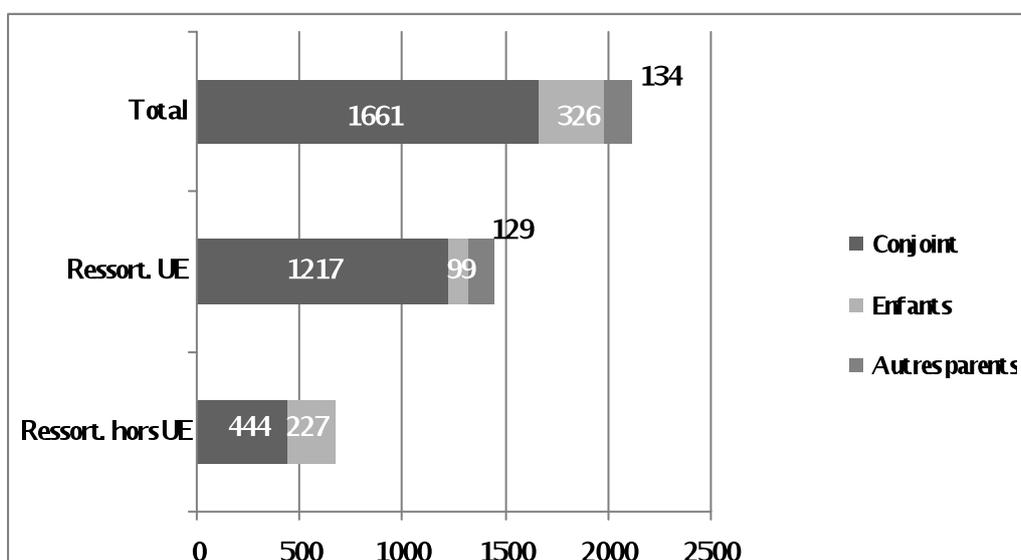
séjour pour un conjoint. On n’observe pas de tendance similaire dans le cas d’un regroupement familial avec un ressortissant de l’UE. Le nombre de permis de séjour pour d’autres membres de la famille que le partenaire ou les enfants est négligeable pour la plupart des nationalités, mais on notera tout de même que 500 permis de séjour pour regroupement familial entre un parent marocain (autres que le conjoint ou un enfant) et un citoyen de l’UE ont été délivrés en 2008.

**Figure 4: Répartition du nombre de permis de séjour selon le statut du regroupant et la relation avec celui-ci, bénéficiaires originaires du Maroc (chiffres absolus), 2008**



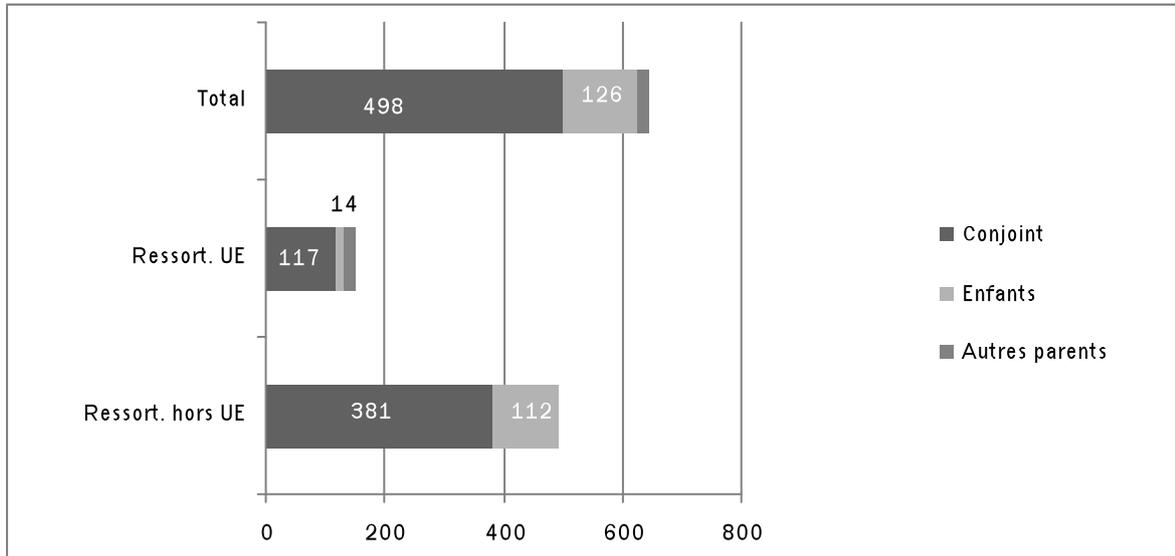
Source: Eurostat

**Figure 5: Répartition du nombre de permis de séjour selon le statut du regroupant et la relation avec celui-ci, bénéficiaires originaires de Turquie (chiffres absolus), 2008**



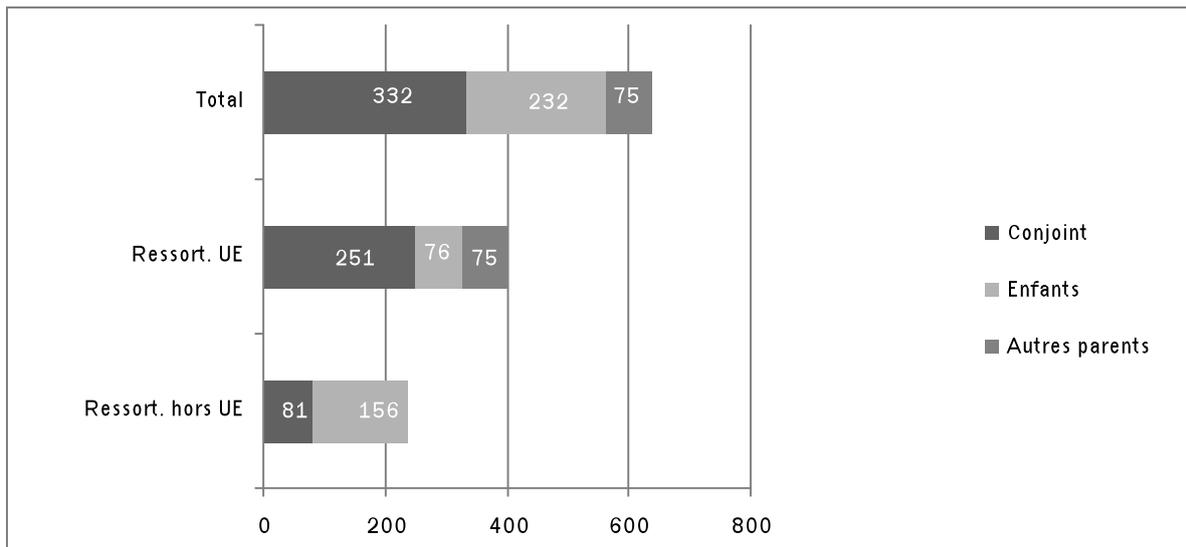
Source: Eurostat

**Figure 6: Répartition du nombre de permis de séjour selon le statut du regroupant et la relation avec celui-ci, bénéficiaires originaires d'Inde (chiffres absolus), 2008**



Source: Eurostat

**Figure 7: Répartition du nombre de permis de séjour selon le statut du regroupant et la relation avec celui-ci, bénéficiaires originaires de République Démocratique du Congo (chiffres absolus), 2008**



Source: Eurostat

## 1.4 En résumé

Comme le démontrent aussi d'autres études et rapports, le regroupement familial est aujourd'hui, et de loin, la principale forme de migration régulière vers notre pays. Les statistiques relatives au nombre de permis de séjour permettent également de tirer cette conclusion. Bien que les données disponibles ne fournissent qu'une indication de la migration dans le cadre du regroupement familial, celui-ci constitue le principal motif de délivrance d'un permis de séjour. Le bénéficiaire est dans la plupart des cas le partenaire, plus rarement un enfant ou un autre membre de la famille. Dans ce contexte, la plupart des permis de séjour sont délivrés à des personnes originaires de terres traditionnelles d'émigration, notamment le Maroc et la Turquie. Pour les autres pays d'origine, on observe des fluctuations annuelles. L'analyse nous apprend aussi que la plupart des regroupements familiaux se font avec un ressortissant de l'UE, mais on constate, là aussi, des écarts d'une région ou d'un pays à l'autre.

## Partie 2: Analyse du profil des migrants regroupés et de leurs partenaires

Cette seconde partie du rapport s'appuie sur des données de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale. Les schémas et les tableaux sont le résultat d'analyses faites dans le cadre du projet de recherche NOMIBE *Nouvelles Migrations et Nouveaux Migrants en Belgique / Nieuwe Migraties en Nieuwe Migranten in België* (Martiniello e.a., 2010), financé par la Politique scientifique fédérale. Nous avons expliqué plus haut, dans la section 'Méthodologie', comment était composé le fichier 'nouveaux arrivants' sur lequel nous nous sommes basés pour effectuer nos analyses. En étudiant les changements de position dans la famille, en liaison avec la nationalité de l'intéressé, nous avons pu estimer le nombre de nouveaux migrants qui se sont mariés ou qui ont commencé à cohabiter avec une personne résidant en Belgique.

Les groupes de nationalités sont les mêmes que ceux présentés dans la section 'Méthodologie' et utilisés à la partie 1.

### 2.1 Région d'origine et lieu d'établissement en Belgique

- *Le regroupement familial provient surtout des pays de la zone **Moyen-Orient et Afrique du Nord** (principalement le Maroc) et de l'Union européenne (UE-15). Les autres régions se classent assez loin derrière.*
- *On observe un **accroissement** annuel du **nombre de regroupements familiaux**.*

La migration dans le cadre du regroupement familial suit avant tout un certain modèle de migration en chaîne, qui repose sur une tradition migratoire entre des pays d'origine et notre pays. Par ailleurs, de nouvelles tendances se développent également. Le tableau 1 donne un aperçu de l'ampleur du phénomène selon la région d'origine (les différentes nationalités ayant été regroupées en grandes zones géographiques, qui ont été définies plus haut). On voit que la première région d'origine des migrants regroupés est la zone Moyen-Orient & Afrique du Nord (principalement le Maroc), devant les pays de l'Europe des 15. Ces deux régions devancent largement l'Europe de l'Est et la zone Asie occidentale et centrale (principalement la Turquie).

**Tableau 1: Région d'origine des migrants regroupés, 2000-2003 & 2005<sup>9</sup> (n=9298)**

Région d'origine	Nombre	Pourcentage
Asie et Pacifique	584	6
Asie occidentale et centrale	966	10
Europe des 15	2272	24
Pays à hauts revenus	179	2
Amérique latine et Caraïbes	326	4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2767	30
Europe de l'Est	1083	12
Afrique subsaharienne	458	5
Autres	663	7
<b>Total</b>	<b>9298</b>	<b>100</b>

Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

Le tableau 2 fait apparaître un accroissement annuel du nombre de migrants regroupés. Ce constat corrobore des recherches précédentes, qui indiquent que le regroupement familial, et plus spécifiquement la migration par le mariage, est quasiment la seule manière légale d'émigrer dans notre pays (Heyse e.a., 2006; Lodewyckx e.a., 2006; Yalcin e.a., 2006; Martiniello e.a., 2010).

**Tableau 2: Répartition des migrants regroupés selon leur année d'arrivée (n=9298)**

Année d'arrivée	Nombre	Pourcentage
2001	1445	16
2002	1726	19
2003	2374	25
2005	3753	40
<b>Total</b>	<b>9298</b>	<b>100</b>

Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

<sup>9</sup> La Banque Carrefour Sécurité sociale a subi en 2004 des modifications techniques, ce qui n'a pas permis d'intégrer dans notre fichier les données relatives à cette année-là.

À l'intérieur de cette tendance haussière, on observe une évolution de la répartition entre les différents groupes de nationalités. La proportion de migrants regroupés originaires des Etats membres de l'UE baisse, passant de 32% en 2001 à 17% en 2005. C'est l'inverse pour les zones Moyen-Orient & Afrique du Nord (de 21% en 2001 à 32% en 2005) et Europe de l'Est (de 6% en 2001 à 13% en 2005). La catégorie 'Autres' est en diminution: de 21% en 2001 à 10% en 2005.

Par le passé, la Wallonie a accueilli le gros des flux migratoires vers notre pays. Une réorientation en direction de la Flandre est intervenue depuis les années 90. Le regroupement familial suit la même tendance. Le tableau 3 montre la répartition des migrants regroupés entre les trois Régions de Belgique: environ un tiers de ces migrants (34%) s'établit à Bruxelles, un quart (24%) en Wallonie et 41% en Flandre. Une analyse selon la région d'accueil montre qu'il n'y a pas de différence régionale dans le profil socio-économique des migrants regroupés.

**Tableau 3: Répartition des migrants regroupés selon la région d'accueil en Belgique, 2000-2003 & 2005 (n=9298)**

Régions de Belgique	Nombre	Pourcentage
Bruxelles	3125	34
Flandre	3795	41
Wallonie	2192	24
Inconnu	186	2
<b>Total</b>	<b>9298</b>	<b>100</b>

Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

## 2.2 Profil démographique

- **Les migrants regroupés sont majoritairement des femmes (59%)**, avec des pourcentages élevés pour les régions Asie et Pacifique (81%), Europe de l'Est (75%) et Amérique latine (74%).
- C'est surtout parmi les migrants regroupés de **moins de 40 ans** que les **femmes sont majoritaires**. La proportion d'hommes et de femmes est plus équilibrée pour les migrants regroupés plus âgés.
- **La proportion de femmes regroupées issues des principales régions d'origine est inférieure à la moyenne pour l'ensemble des nationalités**: Europe des 15 (55%), Moyen-Orient & Afrique du Nord (54%) et Asie occidentale et centrale (46%).
- La plupart des migrants regroupés ont entre **20 et 39 ans (77%)**; 35% ont entre 20 et 29 ans et 42% font partie de la tranche d'âge de 30 à 39 ans.
- **Il y a des variations** dans les catégories d'un âge selon les régions d'origine.
- On observe aussi de **nettes différences** entre les migrants regroupés des zones géographiques dont font partie les **pays d'origine traditionnels** (Maroc et Turquie), en l'occurrence les zones Moyen-Orient & Afrique du Nord et Asie occidentale et centrale.

### 2.2.1 Le regroupement familial, un phénomène féminin?

Auparavant, les grands flux migratoires en direction de notre pays étaient caractérisés par une surreprésentation des hommes. Ce fut le cas environ jusqu'en 1995, lorsque le phénomène s'inversa avec l'arrivée d'une majorité de femmes (Centre, 2009). Cette féminisation de l'immigration s'explique principalement par l'augmentation du regroupement familial par rapport à la migration de travail. Le tableau 4 montre que, si les femmes constituent toujours la majorité des migrants regroupés (59%), le regroupement familial est loin d'être pour autant un phénomène exclusivement féminin.

**Tableau 4: Répartition des migrants regroupés selon le sexe (n=9298)**

Sexe	Nombre	Pourcentage
Hommes	3774	41
Femmes	5524	59
<b>Total</b>	<b>9298</b>	<b>100</b>

Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

Une analyse plus approfondie nous apprend que la proportion de femmes varie fortement selon la région d'origine. Le tableau 5 indique le pourcentage de femmes par zone géographique d'origine. On s'aperçoit que le rapport entre migrants masculins et féminins est plus équilibré pour les zones Europe des 15, Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient & Afrique du Nord que pour les autres régions. Un peu plus de la moitié des migrants regroupés originaires de l'Europe des 15 et de la zone Moyen-Orient & Afrique du Nord sont des femmes et il y a même une majorité d'hommes (54%) parmi les migrants regroupés venus d'Asie occidentale et centrale.

**Tableau 5: Pourcentage de femmes parmi les migrants regroupés selon la zone géographique d'origine (n=9298)**

Zone géographique	Pourcentage
Asie et Pacifique	81
Asie occidentale et centrale	46
Union européenne (15)	55
Pays à hauts revenus	65
Amérique latine et Caraïbes	74
Moyen-Orient et Afrique du Nord	54
Europe de l'Est	75
Afrique subsaharienne	65
Autres	60

Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

### 2.2.2 Age

Le rapport statistique et démographique du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme fait apparaître que, à leur arrivée en Belgique, la majorité des immigrants ont entre 18 et 40 ans (65% des arrivées en 2005), pour un âge moyen de 25 ans (Centre, 2009). Le tableau ci-dessous présente la répartition par tranche d'âge. On voit que la plupart des migrants regroupés de notre fichier ont entre 20 et 39 ans (77%). Un pourcentage minime (1%) fait partie de la catégorie des 15-19 ans.

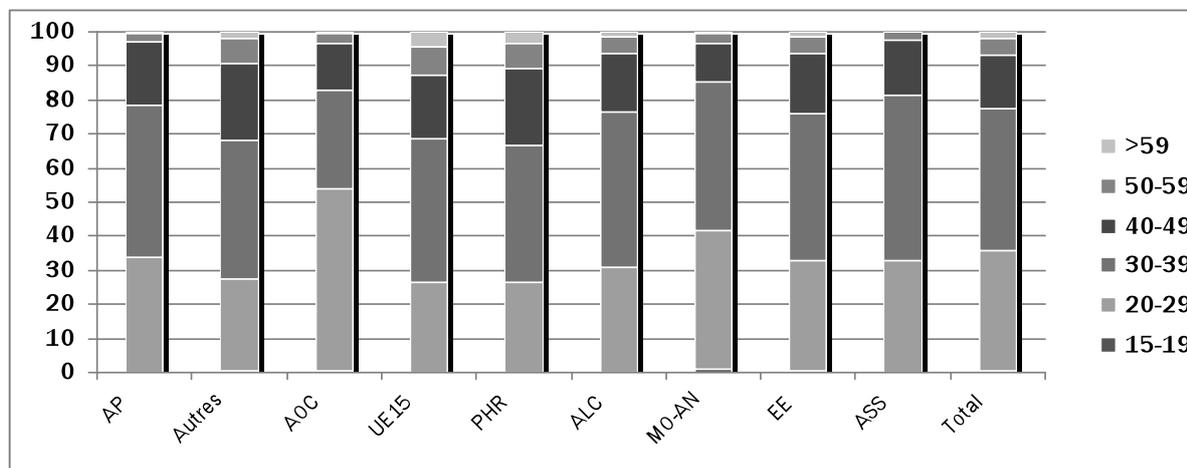
**Tableau 6: Répartition des migrants regroupés par tranche d'âge (n=9298)**

Tranche d'âge	Nombre	Pourcentage
15-19	48	1
20-24	1003	11
25-29	2243	24
30-34	2280	25
35-39	1595	17
40-44	974	11
45-49	494	5
50-54	302	3
55-59	151	2
> 59	166	2
Inconnu	42	<1
<b>Total</b>	<b>9298</b>	<b>100</b>

Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

La figure 8 montre qu'il y a de légères variations dans la répartition de ces tranches d'âge selon la zone géographique d'origine. En dehors du groupe Asie occidentale et centrale, où environ un migrant regroupé sur cinq a entre 30 et 39 ans, cette catégorie d'âge représente un peu plus de 40% dans tous les autres groupes de nationalités. Plus de la moitié des migrants regroupés originaires des pays d'Asie occidentale et centrale sont âgés de 20 à 29 ans alors que les tranches d'âge 20-29 ans (41%) et 30-39 ans (44%) sont pratiquement équivalentes dans la zone Moyen-Orient & Afrique du Nord. Une autre constatation remarquable est que les personnes de plus de 59 ans proviennent principalement de l'Europe des 15 alors que les migrants de 15 à 19 ans sont principalement originaires du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Mais ces deux catégories sont très petites par rapport au nombre total de migrants regroupés.

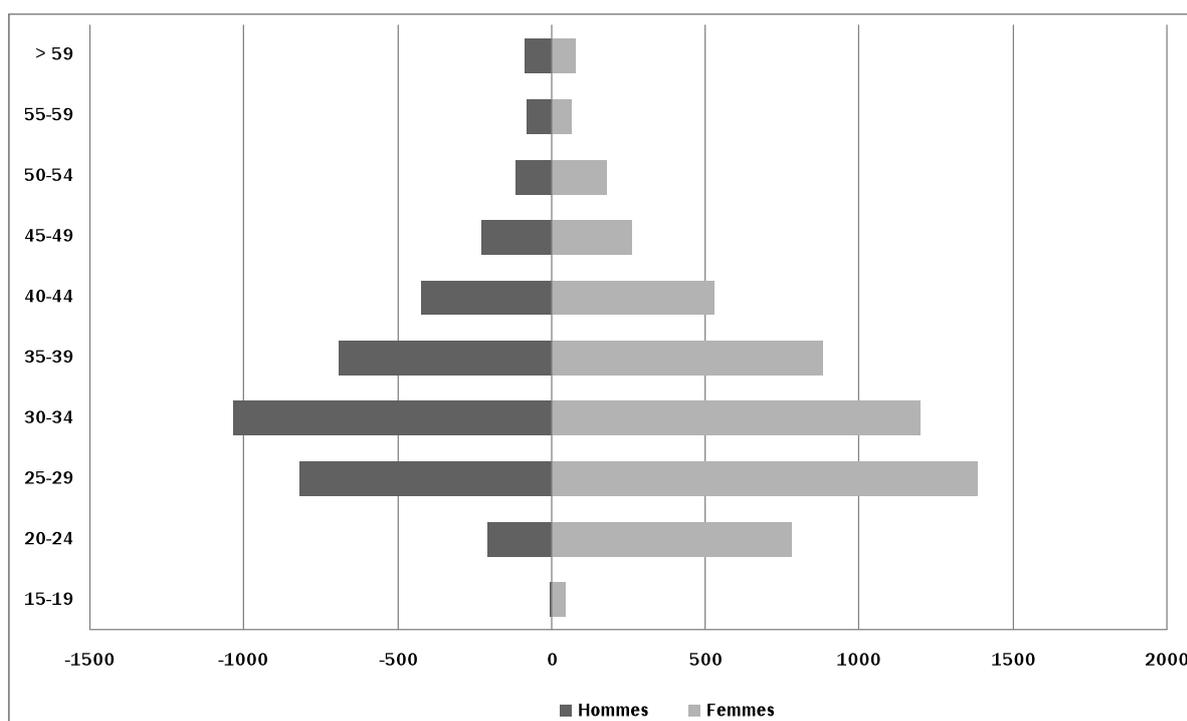
**Figure 8: Répartition des catégories d'âge par zone géographique, pourcentages (N=9298)**



Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

On peut voir à la figure 9 comment les migrants regroupés se répartissent selon l'âge et le sexe. Les moins de 20 ans sont principalement des femmes. Celles-ci restent surreprésentées dans les tranches d'âge supérieures, mais l'écart se réduit peu à peu. La tendance s'inverse à partir de 55 ans: les hommes deviennent alors plus nombreux que les femmes. Ce schéma général présente cependant des variations selon la région d'origine des migrants (voir plus loin, figures 10 et 11).

**Figure 9: Pyramide des âges pour toutes les nationalités, 2000-2003 & 2005 (n=9298, chiffres absolus)**



Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

Les pyramides suivantes donnent une représentation graphique du rapport entre hommes et femmes dans chaque tranche d'âge et pour chaque groupe de nationalités. On observe à la figure 10, dans la zone Asie occidentale et centrale, un groupe d'hommes de 25 à 29 ans étonnamment nombreux, aussi bien en comparaison avec les femmes que par rapport aux autres tranches d'âge. Si on additionne cette catégorie avec celle des 30 à 34 ans, on obtient un nombre de regroupés masculins deux fois plus élevé que celui des femmes (il y a deux fois moins d'hommes dans la catégorie de 30 à 34 ans que dans celle de 25 à 29 ans). À partir de 35 ans, l'équilibre entre les deux sexes se rétablit. Les femmes ne sont nettement majoritaires que dans la catégorie des 20 à 24 ans.

Dans le groupe Moyen-Orient & Afrique du Nord (figure 10), on voit que les hommes sont également surreprésentés parmi les migrants de 30 à 39 ans, mais dans une moindre mesure que pour le groupe précédent. En revanche, les moins de 30 ans sont en majorité des femmes.

Nous avons signalé plus haut que le regroupement familial originaire d'Europe de l'Est était un phénomène principalement féminin (75%). Cette tendance s'observe dans chaque tranche d'âge de ce groupe de nationalités (voir figure 10). La principale catégorie dans ce groupe est celle des femmes de 25 à 34 ans.

Les femmes originaires d'Afrique subsaharienne (figure 10) qui émigrent dans le cadre d'un regroupement familial ont un profil similaire à celui des femmes d'Europe de l'Est. Chez les hommes, on observe une augmentation jusqu'à la tranche d'âge de 35 à 39 ans, puis une forte diminution.

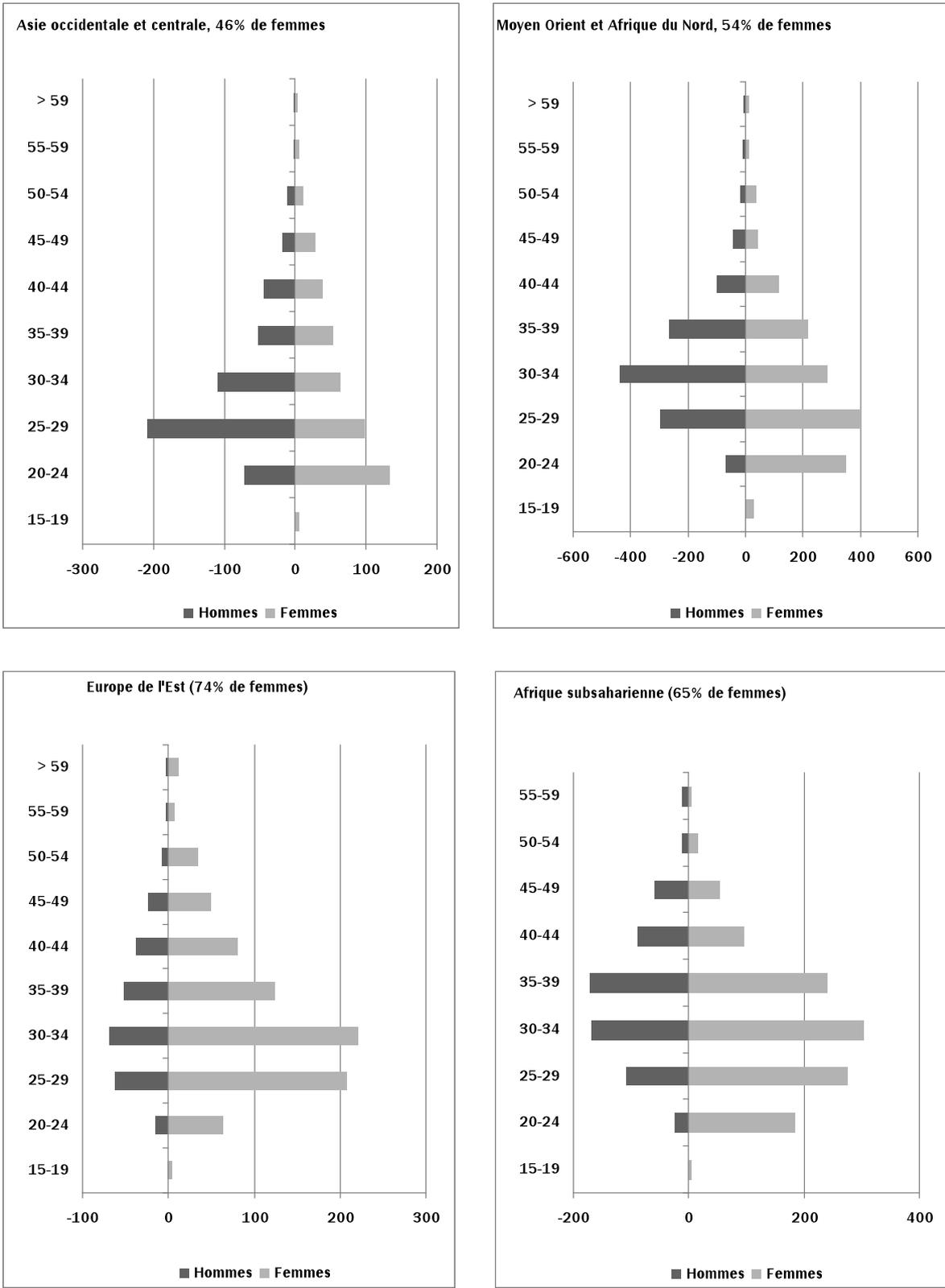
La région des pays à hauts revenus (figure 11) ne présente pas du tout l'image d'une pyramide. Le nombre d'hommes reste stable entre 25 et 49 ans, mais équivaut à environ la moitié de celui des femmes. Il y a une forte surreprésentation d'hommes chez les moins de 25 ans (mais cela reste négligeable compte tenu du faible nombre d'effectifs). Les femmes sont majoritaires dans presque toutes les autres tranches d'âge, en particulier parmi les 25 à 39 ans. On constate toutefois d'importantes variations d'une tranche d'âge à l'autre, avec des chiffres élevés dans les catégories de 25 à 29 ans et de 35 à 39 ans et, entre les deux, une baisse pour la catégorie des 30 à 34 ans.

Bien qu'il n'y ait pas de déséquilibre flagrant entre les deux sexes pour le regroupement familial des personnes originaires de l'Europe des 15 (figure 11), l'immigration des moins de 30 ans est surtout l'affaire des femmes. L'équilibre se rétablit au-delà de 30 ans.

Dans la zone Asie et Pacifique (figure 11), les femmes sont nettement surreprésentées dans toutes les tranches d'âge. Les chiffres les plus élevés se situent dans la catégorie des 25 à 34 ans.

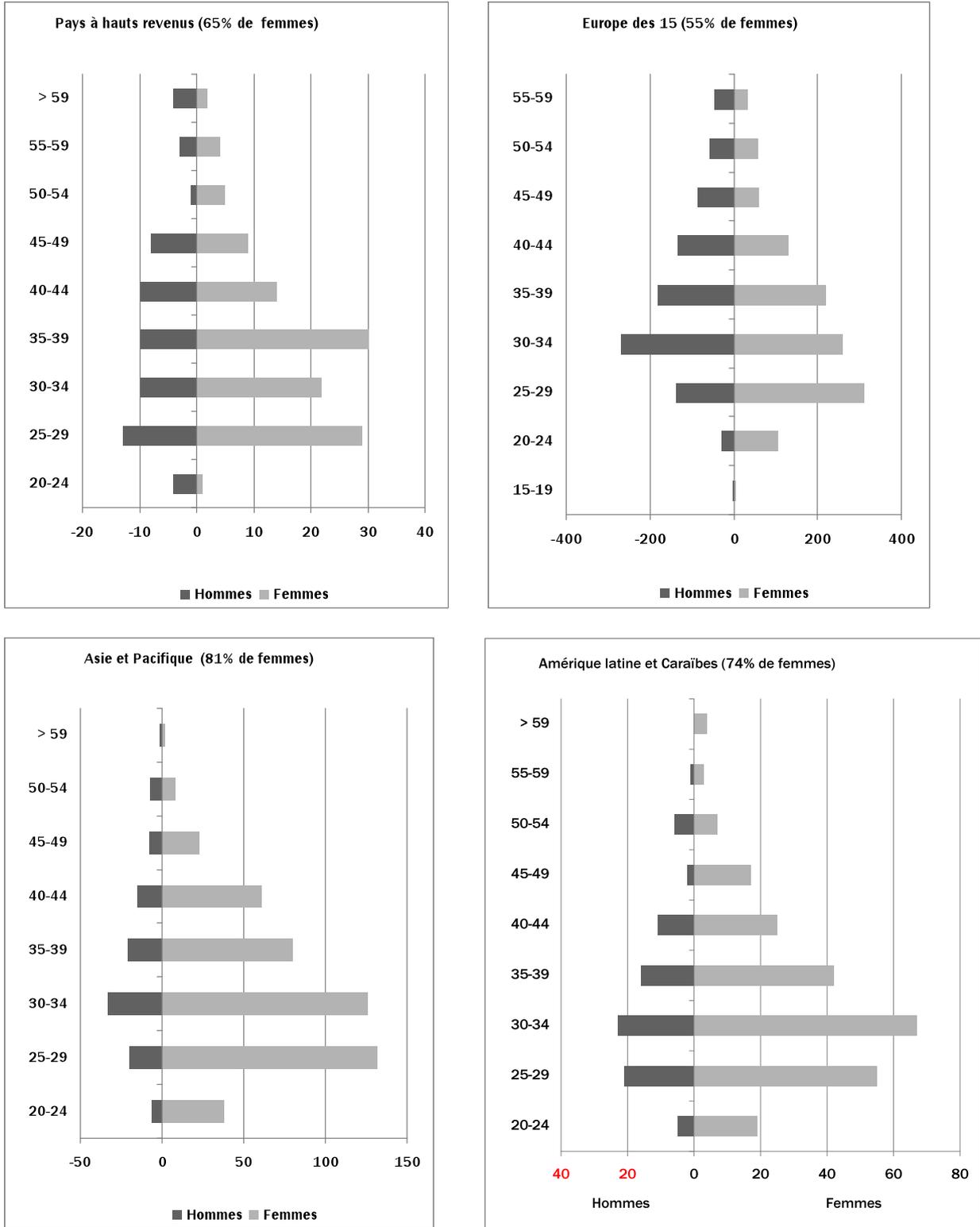
Pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (figure 11), c'est surtout du côté des femmes que l'on retrouve un schéma en forme de pyramide, avec une pointe dans les 25 à 34 ans. Chez les hommes, le gros des effectifs se situe entre 25 et 34 ans.

**Figure 10: Pyramide des âges par groupe de nationalités pour les zones Asie occidentale et centrale, Moyen-Orient & Afrique du Nord, Europe de l'Est, Afrique subsaharienne 2000-2003 & 2005 (n=9298, chiffres absolus)**



Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

**Figure 11: Pyramide des âges par groupe de nationalités pour les zones Pays à hauts revenus, Union européenne, Asie et Pacifique et 'Autres', 2000-2003 & 2005**



Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

## 2.3 Situation familiale

- **Près de 80% des regroupés vivent avec un partenaire** (marié ou non), une majorité a des enfants.
- Environ **un migrant sur cinq** (18%) venu en Belgique dans le cadre d'un regroupement familial finit par se retrouver seul (éventuellement avec des enfants), mais il y a des variations selon la région d'origine: cela concerne surtout des personnes originaires d'**Afrique subsaharienne** et de la zone **Moyen-Orient & Afrique du Nord**.
- Les migrants regroupés en situation de **monoparentalité** sont essentiellement des **femmes**. Ceci indique qu'en cas de séparation, les enfants sont généralement confiés à la femme, même si c'est la personne qui est récemment venue dans notre pays.
- La plupart des **isolés sont des hommes**.

Ainsi que nous l'avons signalé plus haut, on peut supposer que, malgré l'absence de chiffres donnant une indication sur la proportion d'enfants et de parents migrants dans le total des regroupements familiaux, c'est la migration liée au mariage qui se taille la part du lion dans ce phénomène. Le tableau ci-dessous montre le degré de parenté entre le migrant regroupé et la personne qui réside déjà dans notre pays. Le gros des migrants regroupés (83%) possède respectivement le statut de conjoint (51%) ou de chef de famille<sup>10</sup> (32%) de la personne résidant en Belgique. Environ 13 % d'entre eux n'ont aucun lien de parenté: il s'agit de cohabitants non mariés. Les frères et sœurs ainsi que les parents et les enfants des regroupants ne constituent qu'un petit pourcentage des migrants regroupés.

**Tableau 7: Répartition des migrants regroupés en fonction du lien avec le regroupant (n=9298)**

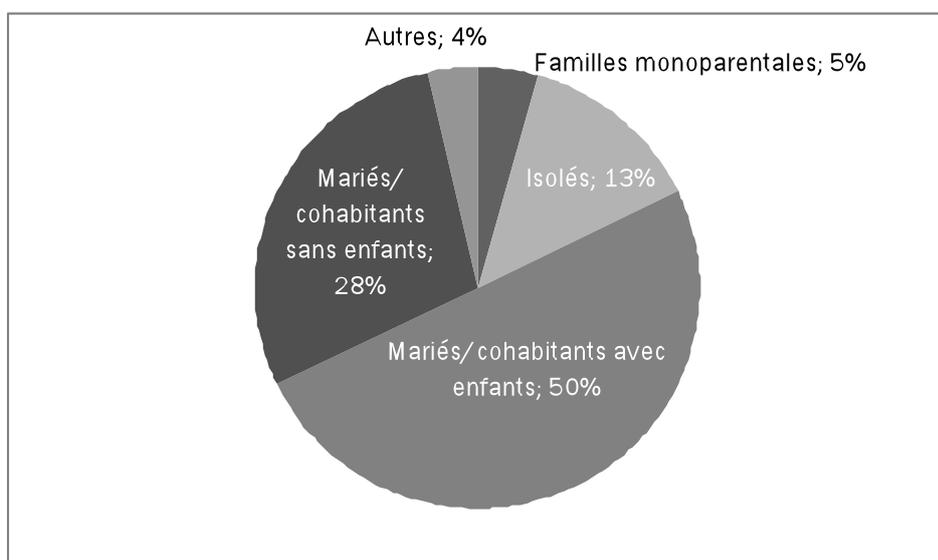
Position vis-à-vis du regroupant	Nombre	Pourcentage
Conjoint/conjointe	4779	51
Chef de famille	2999	32
Aucun lien de parenté (cohabitants non mariés)	1206	13
Frère/sœur	27	<1
(Beau-)parent	10	<1
(Beau-)fils/(belle-)fille	41	<1
Autres	236	3
<b>Total</b>	<b>9298</b>	<b>100</b>

Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

<sup>10</sup> Personne recensée dans le fichier comme chef de famille; il peut aussi s'agir d'un isolé (considéré comme chef d'un ménage d'une personne).

Le débat sur l'immigration est indissociablement lié à celui sur l'intégration. Alors que la migration peut facilement être exprimée sous la forme de chiffres, il est plus difficile de le faire pour mesurer l'intégration. Dans notre analyse, nous partons de la situation familiale des personnes concernées. On peut en effet considérer que celle-ci joue un rôle important dans les choix qui sont faits, mais aussi dans les restrictions à l'accès à d'autres domaines de la vie sociale. La figure 12 décrit les types de ménages dont font partie les migrants regroupés. On constate que la moitié de ceux-ci cohabitent (en étant mariés ou non) avec un partenaire et des enfants. Environ 43% des migrants regroupés sont mariés et ont des enfants, 7% cohabitent avec un partenaire sans être mariés et ont des enfants. Un migrant sur cinq est marié sans enfant.

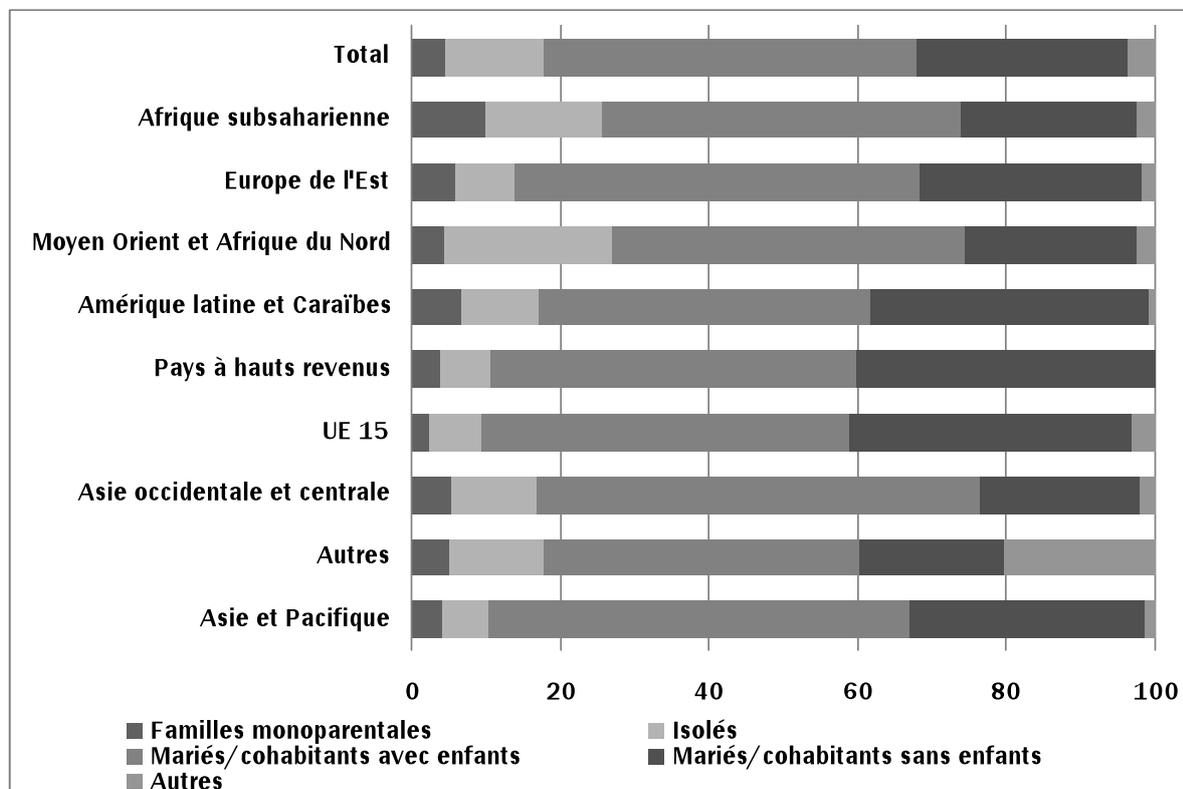
**Figure 12: Répartition des migrants regroupés selon le type de ménage dont ils font partie (n=9298)**



Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

Le pourcentage de migrants mariés/cohabitants avec enfants est élevé dans tous les groupes de nationalités, conformément au pourcentage global, avec une pointe pour le groupe Asie occidentale et centrale devant la zone Asie et Pacifique. C'est pour les personnes issues des pays à hauts revenus que le pourcentage de migrants mariés/cohabitants sans enfants est le plus élevé, avant les zones Europe des 15 et Amérique latine & Caraïbes.

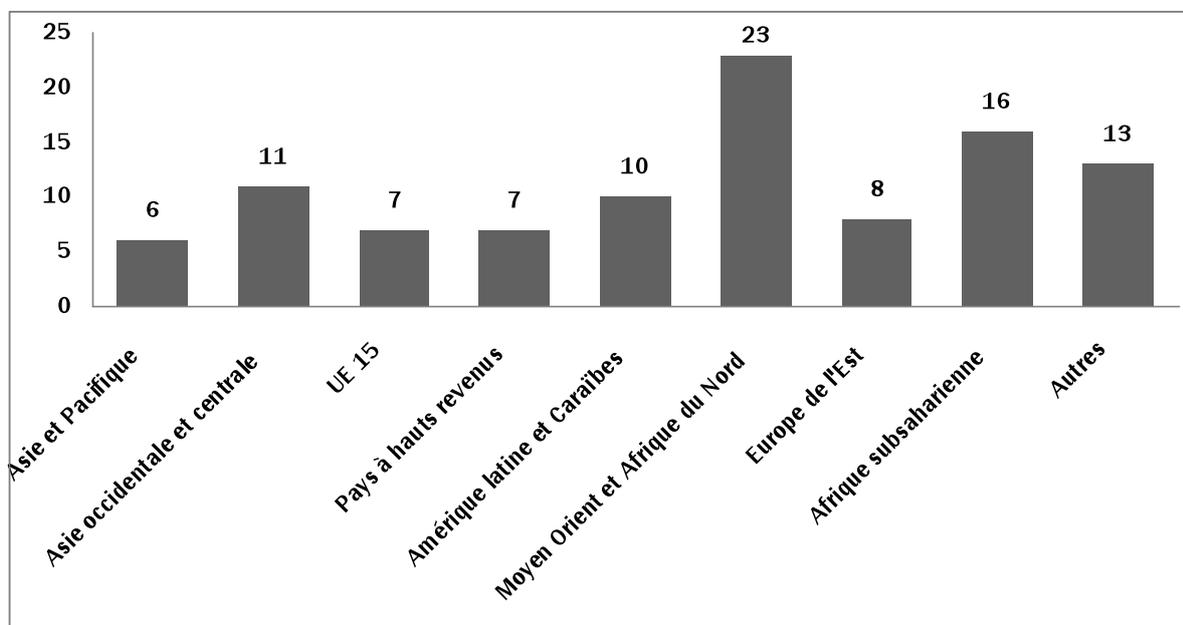
**Figure 13: Répartition des migrants regroupés selon le type de ménage et le groupe de nationalités (n=9298)**



Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

Il est frappant d'observer le pourcentage élevé de personnes isolées<sup>11</sup> (13%). Il s'agit, avec la catégorie des familles monoparentales (5%), de personnes qui sont venues en Belgique dans le cadre d'un regroupement familial et qui ont divorcé depuis lors (ou de couples non mariés qui se sont séparés). Près d'un migrant regroupé sur cinq dans notre échantillon ne cohabite plus avec le conjoint qui l'avait fait venir dans notre pays, et ce environ dans les cinq ans qui suivent son arrivée. Nous allons à présent examiner le profil de ces isolés. La figure 14 montre la proportion de personnes isolées pour chaque zone géographique. Il en ressort que plus d'un cinquième des migrants regroupés originaires de la région Moyen-Orient & Afrique du Nord sont des isolés. L'Afrique subsaharienne arrive en deuxième position, avec un pourcentage sensiblement plus faible, même si la proportion de familles monoparentales est plus élevée pour ce groupe de pays. Dans la plupart des autres zones géographiques, le pourcentage d'isolés ne dépasse pas 10%.

<sup>11</sup> Personnes sans enfants ou dont les enfants ont été confiés au conjoint après le divorce.

**Figure 14: Pourcentage d'isolés dans chaque zone géographique (n=9298)**

Source : Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

Une personne isolée sur trois a entre 30 et 34 ans. Environ 80% d'entre elles ont moins de 40 ans. Dans les autres tranches d'âge, la proportion de personnes isolées varie peu et fluctue entre 11 et 16%, à l'exception des catégories 15-19 ans (4%), 20-24 (9%) et 55-59 ans.

Des recherches sur les divorces en Flandre (Corijn & Lodewijckx, 2009) ont montré que 22% des hommes marocains ont divorcé 10 ans après le mariage et que ce chiffre est supérieur à celui des hommes turcs et belges (12%). Quant aux femmes marocaines, elles sont 17% à avoir divorcé 10 ans après le mariage, contre 12% pour les femmes belges et 7% seulement pour les femmes turques.

Étant donné que la proportion de femmes est supérieure à celle des hommes dans l'ensemble de l'échantillon, on pourrait s'attendre à ce qu'il en soit de même pour chaque type de ménage. Le tableau 8 présente toutefois une image plus nuancée. Les hommes sont nettement sous-représentés dans les familles monoparentales (23%) et surreprésentés dans la catégorie des personnes isolées (68%). On sait que, lorsqu'un couple se sépare, le droit de garde est plus souvent confié à la femme. La tendance est la même lorsque l'épouse est venue en Belgique dans le cadre d'un regroupement familial.

**Tableau 8: Proportion d'hommes dans chaque type de ménage (n=9298)**

Type de ménage	Pourcentage
Familles monoparentales	23
Isolés	68
Mariés/Cohabitants avec enfants	42
Mariés/Cohabitants sans enfants	53
Autres	27

Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

## 2.4 Profil économique des migrants regroupés et de leurs partenaires

- La **moitié** (49%) des migrants regroupés est **absente du marché de l'emploi**.
- **Évolution positive: baisse** du nombre de migrants regroupés absents du marché de l'emploi **par rapport à 2001**, tant chez les hommes que chez les femmes.
- Un migrant regroupé sur trois occupe un **emploi salarié**.
- Au sein de ce groupe, les **femmes salariées** sont surtout actives dans les secteurs de la **Fonction publique**, des **Soins** et de l'**Enseignement**.
- Les **hommes** travaillent surtout dans le **Bois et le Bâtiment**.
- La **moitié** (49%) des **regroupants** (partenaires des migrants regroupés) exerce un **emploi salarié**.
- Près d'un **quart de ces regroupants** sont **demandeurs d'emploi**, mais ce pourcentage est plus élevé pour les regroupants qui ont fait venir un migrant de la région Asie occidentale et centrale ou de la région Moyen-Orient & Afrique du Nord.
- Un peu plus d'un regroupant sur dix (14%) est absent du marché de l'emploi.

### 2.4.1 Accès au marché de l'emploi

Des recherches révèlent qu'un an après leur arrivée, 75 % des femmes migrantes venues en Belgique en 2000 dans le cadre d'un mariage n'étaient pas présentes sur le marché de l'emploi. Pour les hommes, ce pourcentage était de 44% (Heyse e.a., 2006). On ne dispose cependant pas de statistiques relatives au niveau de formation de ces migrants.

Le tableau ci-dessous donne la répartition des migrants regroupés selon leur situation sur le marché de l'emploi. Il en ressort que près de la moitié d'entre eux est absente du marché de l'emploi alors qu'un tiers exerce une activité salariée et que 6 % recherchent du travail. Dans un certain sens, l'accès au marché de l'emploi n'est pas très clair. Le pourcentage élevé de personnes absentes du marché de l'emploi s'explique en partie par leur arrivée récente en Belgique, ce qui fait qu'ils n'ont peut-être pas encore entrepris ou pu entreprendre de démarches officielles en direction du marché de l'emploi. On peut supposer qu'il s'agit surtout de (jeunes)

femmes qui restent à la maison après avoir (récemment) accouché (voir aussi Heyse e.a., 2006). Mais il faudrait des recherches plus poussées sur les parcours (professionnels) de ces personnes, les démarches qu'elles ont entreprises, les refus qu'elles ont subis, etc. Ces données pourraient aussi améliorer leur insertion sur le marché de l'emploi.

**Tableau 9: Répartition des migrants regroupés selon leur statut sur le marché de l'emploi, 2000-2003 & 2005 (n=9298)**

Statut sur le marché de l'emploi	Nombre	Pourcentage
Autres <sup>12</sup>	4594	49
Pensionnés	46	<1
Demandeurs d'emploi	580	6
Salariés	2999	32
Indépendants	490	5
Inconnu	589	6
<b>Total</b>	<b>9298</b>	<b>100</b>

Source : Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

Une comparaison entre les deux sexes nous apprend que près de la moitié des hommes (48%) et un quart des femmes (25%) sont salariés. Chez les hommes, il y a 9% de demandeurs d'emploi contre 5% pour les femmes. La majorité de celles-ci (65%) n'est pas présente sur le marché de l'emploi et se trouve dans la catégorie 'Autres' alors que c'est le cas pour 33 % des hommes. De précédentes recherches ont expliqué le taux d'inactivité plus élevé des femmes par une motivation moins grande: les études de Geets (2006) et Timmerman e.a. (2000) constatent que la recherche d'un emploi est une obligation moins forte pour les femmes marocaines immigrées que pour leurs homologues masculins. Un grand nombre de femmes ne veulent pas confier à d'autres la garde de leurs enfants, mais leurs conjoints préfèrent également que l'épouse reste à la maison (Geets, 2006, Timmerman e.a., 2000). Ces auteurs observent néanmoins que lorsque ces femmes accèdent malgré tout au marché de l'emploi, ceci est perçu positivement, aussi bien par elles-mêmes que par les conjoints. Outre les aspects financiers, la participation active à la vie sociale joue également un rôle. L'étude de Yalcin e.a. (2006) souligne que les motivations économiques sont l'un des éléments qui interviennent dans la décision des candidats à l'émigration par le mariage.

Le pourcentage de personnes absentes du marché de l'emploi dans notre échantillon est inférieur aux résultats observés dans l'étude 'Liefde kent geen grenzen' (2006), pour laquelle 75% des femmes de la cohorte 2000 étaient absentes du marché de l'emploi en 2001. Chez les hommes, ce pourcentage était de 45% (Heyse e.a., 2006). C'est l'indice d'une évolution intervenue depuis 2001 dans la situation des migrants regroupés sur le marché de l'emploi (cohorte enregistrée en 2000 dans la Banque Carrefour de la Sécurité sociale). On remarque également des changements dans la catégorie des indépendants: le pourcentage d'hommes ayant

12 Non actifs sur le marché de l'emploi et pas recensés non plus comme demandeurs d'emploi.

ce statut est passé de 4% pour la cohorte 2000 à 8% (situation fin 2005 pour les cohortes 2000-2003 & 2005) alors que celui des femmes progresse lui aussi, de 1% à 4% (situation fin 2005 pour les cohortes 2000-2003 & 2005). Autrement dit, on constate une évolution positive. Il serait certainement opportun de mener des études plus approfondies sur les parcours professionnels des migrants regroupés (et de leurs conjoints, voir 2.4).

Cette évolution positive doit toutefois être nuancée quand on examine la situation par région d'origine. Pour les migrants regroupés originaires d'Asie occidentale et centrale ainsi que de la région Moyen-Orient & Afrique du Nord, le pourcentage de femmes inactives sur le marché de l'emploi tourne autour de 75 %, et est donc supérieur à la moyenne de 65% mentionnée ci-dessus. Chez les hommes, en revanche, ce pourcentage avoisine les 25%, ce qui le place sous la moyenne pour l'ensemble de la population masculine (33%). Les hommes originaires de ces régions sont aussi plus nombreux dans la catégorie des demandeurs d'emploi (respectivement 11% et 13% contre 9% pour la moyenne des migrants regroupés). On observe également un pourcentage de chômeurs plus élevé parmi les hommes venus d'Europe de l'Est (12%). Une femme sur trois provenant d'Europe de l'Est et d'Afrique subsaharienne exerce un emploi salarié: le pourcentage pour ces deux régions est donc supérieur à la moyenne pour toutes les nationalités (25%).

Le tableau 10 montre qu'il n'y a pas de différence notable dans la situation sur le marché de l'emploi des migrants regroupés selon qu'ils résident à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre.

**Tableau 10: Répartition de la situation des migrants regroupés sur le marché de l'emploi selon la région de résidence, 2000-2003 & 2005 (n=9298)**

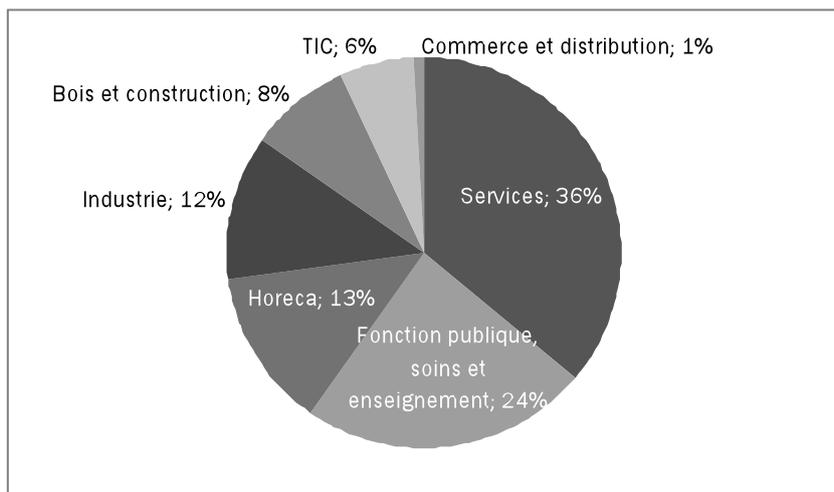
	<b>Bruxelles</b>	<b>Wallonie</b>	<b>Flandre</b>
Salariés	34	31	37
Indépendants	5	6	6
Demandeurs d'emploi	7	7	6
Pensionnés	<1	1	<1
Autres	53	55	50
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

### 2.4.2 Secteurs d'activité des migrants salariés

Après avoir abordé la présence des migrants regroupés et de leurs conjoints sur le marché de l'emploi en général, penchons-nous à présent sur les secteurs dans lesquels ces migrants exercent un emploi salarié. Un peu plus d'un tiers d'entre eux travaille dans le secteur des services. Viennent ensuite les secteurs 'Fonction publique, soins et enseignement' (24%), 'Horeca' (13%), 'Industrie' (12%), 'Bois et construction' (8%) et 'Nouvelles technologies' (6%). La proportion de migrants regroupés qui exercent un emploi dans le secteur 'Commerce & distribution' est négligeable (1%). Pour la plupart de ces secteurs, ces chiffres se situent dans la lignée de ceux de 2001 pour la cohorte arrivée en 2000 (Heyse e.a., 2006): à cette époque, 36% des migrants regroupés travaillaient dans le secteur des services, 12% dans l'horeca et 8% dans le bois et la construction. On observe seulement une différence pour les secteurs 'Fonction publique, soins, enseignement, santé et associations' (regroupés dans le fichier actuel): 24% de la cohorte 2000-2003 & 2005 travaillaient à la fin 2005 dans l'un de ces secteurs contre 10% en 2001 (cohorte enregistrée en 2000) (Heyse e.a., 2006).

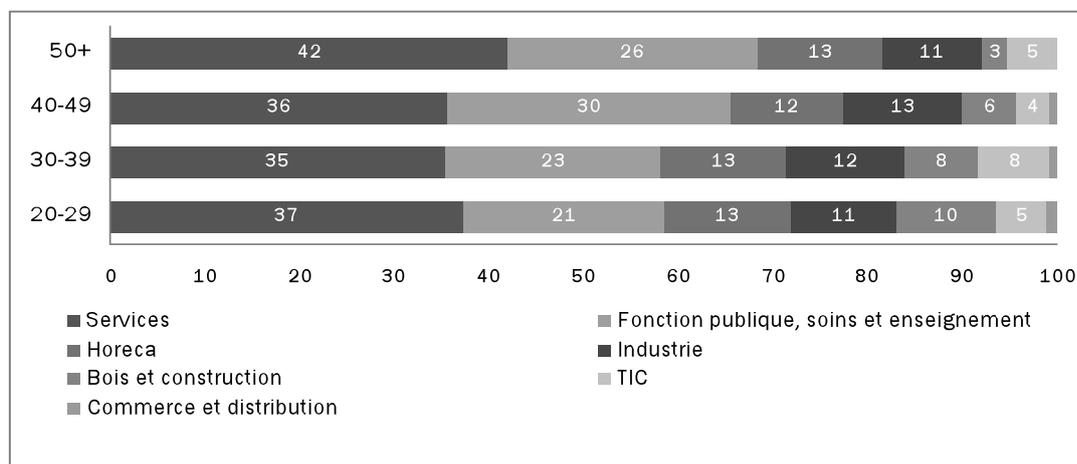
**Figure 15: Répartition des migrants regroupés par secteur d'activité fin 2005, pourcentage, 2000-2003 & 2005 (n=2575)**



Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

Ainsi que l'illustre la figure 16, ce type de répartition par secteur d'activité évolue peu avec l'âge: on n'observe pas de différence notable d'une tranche d'âge à l'autre.

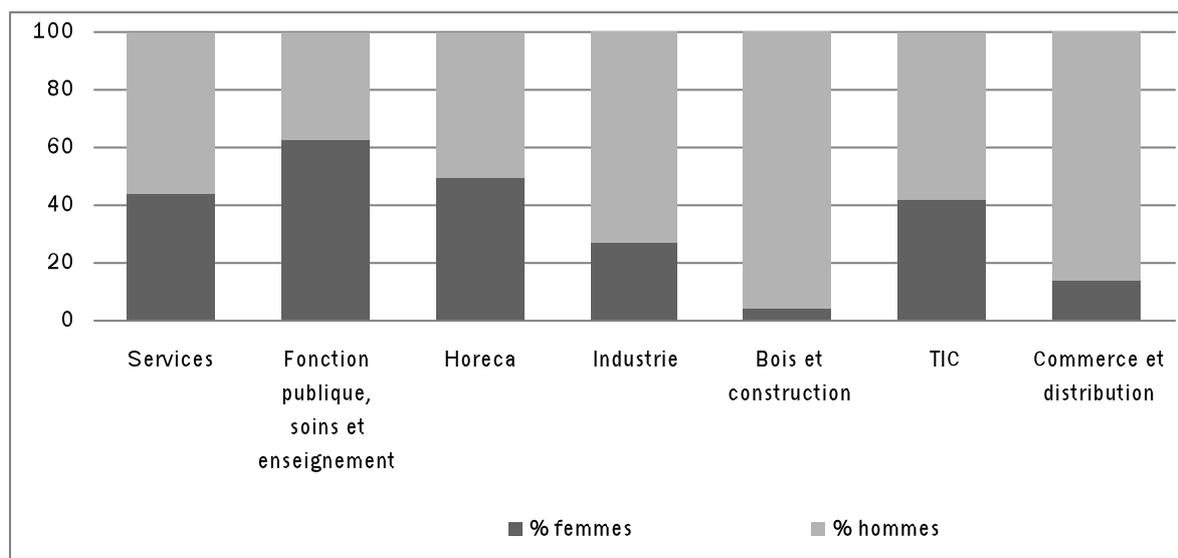
**Figure 16: Répartition des migrants regroupés par secteur d'activité et par catégorie d'âge, pourcentages, 2000-2003 & 2005<sup>13</sup> (n=2572)**



Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

Si on examine la proportion d'hommes et de femmes dans chaque secteur d'activité (figure 17), on constate une surreprésentation féminine (plus de 60% de femmes) dans le secteur 'Fonction publique, soins et enseignement'. La répartition est plus équilibrée dans les secteurs 'Horeca' (où il y a même quasiment une parité entre hommes et femmes), 'Nouvelles technologies' et 'Services', avec un peu plus de 40 % de femmes. 'Industrie', 'Bois et construction' ainsi que 'Commerce et Distribution' sont des secteurs essentiellement masculins.

**Figure 17: Proportion d'hommes et de femmes par secteur d'activité, 2000-2003 & 2005 (n=2575)**

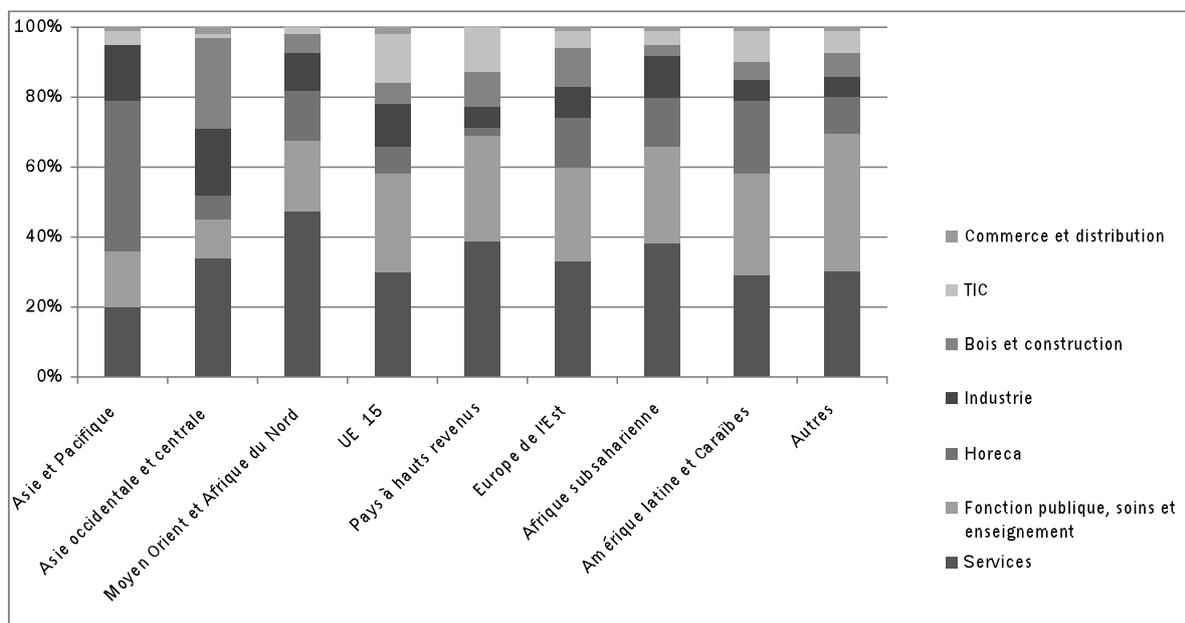


Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

13 Les moins de 20 ans ne sont pas repris dans ce tableau en raison d'un effectif trop faible (3).

La figure qui suit (18) permet de comparer comment les migrants regroupés se répartissent entre les différents secteurs selon le groupe de nationalités auquel ils appartiennent. Ici aussi, on constate des variations selon la région d'origine. Les personnes qui font partie du groupe Asie occidentale et centrale travaillent surtout dans le secteur des services et dans celui du bois et de la construction. Ceci confirme les résultats de recherches précédentes (Heyse e.a., 2006; Martens e.a., 2005; Verhoeven, 2000). Les migrants originaires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord se retrouvent principalement dans le secteur des services. Le secteur 'Fonction publique, soins et enseignement' arrive en deuxième position, mais assez loin derrière. Dans le groupe de pays 'Asie et Pacifique', on observe par contre une présence massive dans l'horeca et une répartition équilibrée entre les secteurs 'Services', 'Fonction publique, soins et enseignement' et 'Industrie'. Les régions 'Europe des 15' et 'pays à hauts revenus' se caractérisent toutes les deux par une surreprésentation des migrants regroupés dans le secteur des nouvelles technologies. Quant aux migrants originaires d'Amérique latine et des Caraïbes, plus de la moitié d'entre eux exercent un emploi salarié dans le secteur des services ou dans celui de la fonction publique, des soins et de l'enseignement' (environ 25% chacun) alors qu'à peu près un sur cinq travaille dans l'horeca.

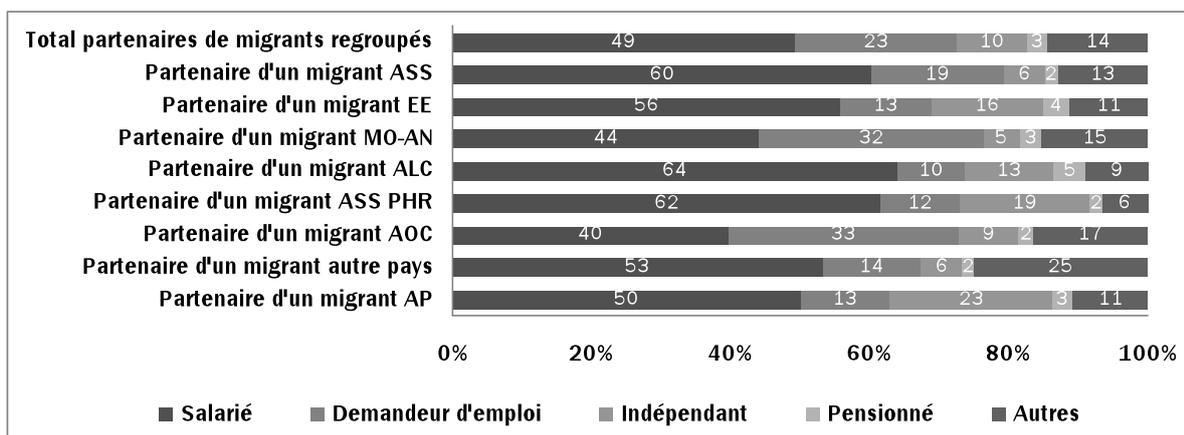
**Figure 18: Répartition des migrants regroupés selon le secteur d'activité et l'origine, 2000-2003 & 2005 (n=2575)**



Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

## 2.5 Situation professionnelle des partenaires des migrants regroupés (ou regroupants)

Figure 19: Répartition des partenaires des migrants regroupés selon leur situation sur le marché de l'emploi et la région d'origine du migrant regroupé, 2000-2003 & 2005, Pourcentages (n=5083)



Source: Datawarehouse Marché du Travail Banque Carrefour Sécurité sociale

Environ la moitié des regroupants dont le partenaire est originaire de l'étranger exercent un emploi salarié, un peu moins d'un quart (23%) sont à la recherche d'un emploi, 10% sont des indépendants, 3% sont pensionnés et 14% sont absents du marché de l'emploi. Ces données corroborent les résultats de Heyse e.a. (2006), dont l'étude avait également fait apparaître que la moitié des partenaires de migrants regroupés travaillaient comme salariés. Nous observons toutefois une augmentation des demandeurs d'emploi par rapport à cette précédente recherche: nos données font état de 23% de demandeurs d'emploi fin 2005 contre 20% en 2001 (Heyse e.a., 2006).

Cependant, nos données ne nous permettent pas de tirer des conclusions sur l'évolution de la situation professionnelle des partenaires de migrants regroupés. Il se pourrait en effet que leur situation sur le marché de l'emploi influence elle-même le choix du partenaire, dans la mesure où des personnes ayant une position moins favorable peuvent avoir davantage tendance à choisir un partenaire originaire de l'étranger. De précédentes recherches sur le choix du conjoint pour les personnes de deuxième et de troisième génération d'origine turque et marocaine ont montré que l'insatisfaction était un important élément de motivation qui poussait à épouser quelqu'un venu du pays d'origine (Yalcin e.a., 2006; Lodewyckx e.a., 2006). Or, cette insatisfaction peut être nourrie par une situation défavorable sur le marché de l'emploi.

Si nous classons les regroupants selon la région d'origine du migrant regroupé, nous constatons que plus de 60% des regroupants qui ont fait venir un migrant d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine et des Caraïbes ou d'un pays à hauts revenus exercent un travail salarié. Il est frappant de noter le pourcentage élevé de demandeurs d'emploi parmi les regroupants dont le partenaire (cohabitant ou marié) est originaire des régions Asie occidentale et centrale (33%) et Moyen-Orient & Afrique du Nord (32%), une observation qui se situe dans la lignée de l'étude de Heyse e.a. (2006). La proportion de travailleurs salariés dans ces deux catégories de regroupants (respectivement 40% et 44%) est également inférieure à la moyenne générale des regroupants (49%). En 2000, le taux de chômage s'élevait à 9% pour l'ensemble de la population et à 22% pour la popu-

lation étrangère (DEMT, 2006; Heyse e.a. 2006). Une personne d'origine marocaine ou turque sur trois était cette année-là à la recherche d'un travail (Vertommen, Martens & Ouali, 2006, Heyse e.a., 2006). Le pourcentage de travailleurs indépendants est nettement plus élevé parmi les regroupants qui sont mariés ou qui cohabitent avec un migrant regroupé originaire de la région Asie et Pacifique (23% contre 10% en moyenne), ainsi que pour ceux dont le partenaire provient d'un pays à hauts revenus (19%).

## 2.6 En résumé

Comme nous l'avons indiqué à propos de la méthodologie, les deux bases de données que nous avons utilisées pour nos analyses ne constituent chacune qu'une pièce du puzzle. On constate ainsi que, contrairement aux informations sur les permis de séjour, **une partie importante des regroupements familiaux effectués dans notre pays concerne des ressortissants de l'UE** (il s'agit en fait des 15 Etats membres que l'Union européenne comptait en 1995). Ces deux bases de données révèlent cependant une augmentation annuelle du nombre de regroupements familiaux.

La plupart des migrants regroupés vivent dans un cadre familial (en étant mariés ou non, avec ou sans enfants). Une image plus détaillée par groupe de nationalités montre que la catégorie des isolés est plus nombreuse pour la région Moyen-Orient & Afrique du Nord (un peu plus d'un migrant sur cinq) que pour les autres régions, où la moyenne tourne autour d'un migrant sur dix.

Bien que la moitié des migrants regroupés soit toujours absente du marché de l'emploi, ce pourcentage est en diminution par rapport à 2001. Nous constatons également qu'un tiers de ces migrants et que la moitié de leurs partenaires exercent un emploi salarié. Près d'un quart des regroupants sont demandeurs d'emploi, mais avec certaines différences selon les régions d'origine des migrants regroupés. Les principaux secteurs d'activité pour les salariés sont 'Fonction publique, soins et enseignement' pour les femmes et 'Bois et Construction' pour les hommes.

## CONCLUSION

Depuis quelques années, le thème du regroupement familial figure en haut de l'agenda du monde politique et académique en raison du nombre croissant de migrants qui viennent dans notre pays dans ce cadre-là, mais aussi de la **diversité de plus en plus grande que prend cette forme de migration**. En soi, ce n'est pourtant pas un phénomène nouveau: il y a plusieurs dizaines d'années déjà, les travailleurs immigrés – principalement masculins – ont fait venir leurs conjoints et leurs enfants afin de poursuivre ici la vie familiale qu'ils avaient entamée dans leur pays d'origine: près de 75% des travailleurs immigrés turcs étaient déjà mariés au moment où ils sont venus en Belgique (Reniers, 1999). Lievens (1997) qualifie de deuxième vague migratoire l'arrivée de ces personnes regroupées (des femmes et des enfants venus rejoindre leur mari et leur père). Après l'arrêt de l'immigration de travail en 1974, le regroupement familial n'a pas tardé à devenir la forme la plus répandue d'immigration légale en Belgique.

Le regroupement familial, et surtout la migration par le mariage, ont fait l'objet ces dernières années de plusieurs études (qualitatives et quantitatives). Une étude régulière de données statistiques actualisées est indispensable pour pouvoir suivre l'évolution de cette tendance et l'intégration sociale des migrants qui s'en suit. Malheureusement, le **manque de données directement disponibles sur le phénomène du regroupement familial** complique fortement les recherches. C'est pourquoi la plupart des études se basent sur des banques de données administratives, comme le registre national, la Banque Carrefour de la Sécurité sociale ou encore les chiffres des visas et des permis de séjour. Si ces données permettent toutes une approche intéressante du phénomène, elles ont aussi chacune des restrictions spécifiques qui empêchent de dresser un tableau d'ensemble.

Ce rapport avait pour but d'analyser des chiffres récents sur le regroupement familial et l'activité professionnelle des migrants regroupés dans notre pays au moyen de diverses sources administratives, telles que les données relatives aux permis de séjour délivrés pour raisons familiales et le *Datawarehouse Marché du Travail* de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale (Martiniello e.a., 2010)

Les chiffres des permis de séjour font apparaître que **la plupart des demandes proviennent du Maroc et de Turquie, qui sont suivis du Congo et de l'Inde**. On constate de manière générale que **la majorité des permis de séjour** sont délivrés **pour un partenaire**, autrement dit dans le cadre d'une **migration liée au mariage**. Le nombre de permis délivrés pour des enfants est assez limité. Cependant, ces données ne fournissent **pas une image exhaustive des flux migratoires annuels dans le cadre du regroupement familial**. En effet, les ressortissants d'autres Etats membres de l'Union européenne ne sont pas soumis à l'obligation de visa et on ne leur délivre donc pas de permis de séjour.

Un échantillon du *Datawarehouse Marché du Travail* de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale (Martiniello e.a., 2010) montre précisément qu'**une partie importante des regroupements familiaux effectués dans notre pays concerne des ressortissants de l'UE** (il s'agit en fait des 15 Etats membres que l'Union européenne comptait en 1995). Ces migrants de l'UE constituent la deuxième catégorie en ordre d'importance, après la région Moyen-Orient & Afrique du Nord. La troisième place est actuellement occupée par les migrants regroupés originaires d'Europe de l'Est. On observe une augmentation annuelle pour l'ensemble des nationalités.

Le fait que le regroupement familial ait supplanté la migration de travail comme principale forme de migration dans notre pays a aussi entraîné, au fil des ans, une **féminalisation de l'immigration**. Cette évolution est particulièrement sensible pour les flux migratoires originaires de certaines régions, notamment **l'Asie et le Pacifique et l'Europe de l'Est**. On assiste toutefois à un phénomène inverse pour d'autres régions, surtout le Moyen-Orient & l'Afrique du Nord ainsi que l'Asie occidentale et centrale, autrement dit principalement le **Maroc** et la **Turquie**, où le regroupement familial prend un caractère plus masculin. La proportion plus importante d'hommes provenant de ces régions peut s'expliquer par le comportement des femmes d'origine turque et marocaine de la deuxième génération, qui préfèrent souvent, comme leurs homologues masculins, épouser quelqu'un issu de leur pays d'origine. La majorité des migrants regroupés a moins de 40 ans (77%), mais les pyramides des âges révèlent un tableau plus nuancé, avec des différences d'âge selon la région d'origine et le sexe.

Les données de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale ont aussi permis d'esquisser le profil socio-économique des migrants regroupés et des regroupants. En ce qui concerne la composition du ménage, on constate que **la plupart des migrants regroupés vivent au sein d'une famille** (avec ou sans enfants), généralement comme conjoint(e). Dans un certain nombre de cas, le migrant regroupé est également enregistré comme chef de famille. On remarque toutefois un **pourcentage étonnamment élevé d'isolés /familles monoparentales**, principalement dans le groupe **Moyen-Orient & Afrique du Nord**.

Une analyse de la situation des migrants regroupés sur le marché de l'emploi révèle des différences considérables entre les hommes et les femmes. Au total, à peu près la moitié des migrants de l'échantillon ne sont pas présents sur le marché de l'emploi. Ce taux élevé s'explique en grande partie par **l'absence des femmes** (65% sont absentes du marché de l'emploi contre un tiers des hommes). Un tiers des migrants de l'échantillon (près d'un homme sur deux et d'une femme sur quatre) exerce une activité salariée et 6% sont à la recherche d'un emploi. Pour ce dernier aspect, l'écart entre les hommes et les femmes est plus petit, avec 9% d'hommes contre 5% de femmes. Les salariés trouvent surtout un emploi dans les services et dans le secteur 'Fonction publique, soins et enseignement'. Les variations entre hommes et femmes et entre régions d'origine sont assez limitées. Nous notons aussi une **évolution légèrement positive dans la situation des migrants regroupés sur le marché de l'emploi**.

Enfin, nous constatons de **grandes différences** dans la **situation professionnelle des regroupants selon la région d'origine des migrants regroupés**. Ces écarts sont dus dans une large mesure au **taux de chômage élevé** (environ 30 % contre un quart pour la moyenne des regroupants de l'échantillon) des **regroupants qui choisissent un partenaire originaire des régions Moyen-Orient & Afrique du Nord ou Asie occidentale et centrale**.

## RÉFÉRENCES

- Algemene Directie Werkgelegenheid en Arbeidsmarkt (2006) De Immigratie in België: aantallen, stromen en arbeidsmarkt. Rapport 2006 aan het SOPEMI (OESO)
- Caestecker, F. (2005). Huwelijksmigratie, een zaak van de overheid? Leuven: Acco.
- Corijn, M. & Lodewijckx, E. (2009). Echtscheiding en leefvorm na echtscheiding in het Vlaamse Gewest: verschillen naar herkomst. Een analyse op basis van Rijksregistergegevens voor volwassenen en kinderen. Brussel: SVR-Rapport 4.
- Geets J., Pauwels F., Lambert M., Timmerman C. (2006). Nieuwe migranten en de arbeidsmarkt. Antwerpen/Leuven: UA/KUL (VIONA).
- Heyse P., Pauwels F., Wets J., Timmerman C., Perrin N., Liefde kent geen grenzen: een kwantitatieve en kwalitatieve analyse van huwelijksmigratie vanuit Marokko, Turkije, Oost Europa en Zuid-Oost Azië, s.l.: OASes, 2006, 275 p., Rapport in opdracht van het Centrum voor Gelijke Kansen en Racismebestrijding
- Lodewyckx I., Marynissen R., Geets J. & Timmerman C. (eds.) (2006). Aspecten van Marokkaanse huwelijksmigratie en Marokkaans familierecht. Antwerpen: Steunpunt Gelijkekansenbeleid, 41-58.
- Martens A., Ouali N., van de Maele M., Vertommen S., Dryon Ph. en Verhoeven H. (2005), Etnische discriminatie op de arbeidsmarkt in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest: onderzoek in het kader van het Sociaal Pact voor de Werkgelegenheid van de Brusselaars (Ethnic discrimination on the labour market in the Brussels Capital Region: research on the framework of the Social Pact for Employment of the Brussels Population), Brussel/Leuven: ULB/K.U.Leuven.
- Martiniello M., Rea A., Timmerman C. & Wets J. (eds.) (2010). Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique – Nieuwe Migraties en Nieuwe migranten in België. Gent: Academia Press.
- Timmerman, C, Lodewyckx, I, Wets, J. Marriage at the Intersection between Tradition and Globalization. Turkish Marriage Migration between Emirdag and Belgium from 1989 on (2009). *History of the Family*, 232 – 244. .
- Timmerman, C. (2006). Gender Dynamics in the context of Turkish marriage migration: the case of Belgium. *Journal of Turkish Studies*, 125-143.
- Timmerman, C. (2008), 'Marriage in a 'Culture of Migration'. *Emirdag Marrying into Flanders*, *European Review*, Vol. 16, No. 4, 585–594
- Verhoeven H. (2000), *De vreemde eend in de bijt: arbeidsmarkt en diversiteit (The stranger in our midst: labour market and diversity)*, Leuven: Steunpunt WAV.
- Vertommen S., Martens A. en Ouali N., *Topography of the Belgian Labour Market: employment, Gender Age and origin*, Koning Boudewijnstichting.
- Yalçın, H., Lodewyckx I., Marynissen R., Caudenberg R. & Timmerman C. (2006). *Verliefd, verloofd.... gemigreerd. Een onderzoek naar Turkse huwelijksmigratie in Vlaanderen*. Antwerpen: Steunpunt Gelijkekansenbeleid.





Fondation  
Roi Baudouin

*Agir ensemble pour une société meilleure*

[www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

Vous trouverez davantage  
d'informations au sujet de nos projets,  
de nos manifestations et de nos  
publications sur [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be).

Une lettre d'information électronique  
vous tient au courant.  
Vous pouvez adresser vos questions à  
[info@kbs-frb.be](mailto:info@kbs-frb.be) ou au 070-233 728

Fondation Roi Baudouin,  
rue Brederode 21, B-1000 Bruxelles  
02-511 18 40  
fax 02-511 52 21

Les dons à partir de 30 euros  
sont déductibles fiscalement.  
CCP 000-0000004-04  
IBAN BE10 0000 0000 0404  
BIC BPOTBEB1

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste au service de la société. Nous voulons contribuer de manière durable à davantage de justice, de démocratie et de respect de la diversité. Chaque année, la Fondation soutient financièrement quelque 2.000 organisations et individus qui s'engagent pour une société meilleure. Nos domaines d'action pour les années à venir sont: la pauvreté & la justice sociale, la démocratie en Belgique, la démocratie dans les Balkans, le patrimoine, la philanthropie, la santé, le leadership, l'engagement local, la migration, le développement, les partenariats ou soutiens exceptionnels. La Fondation a vu le jour en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Nous travaillons en 2010 avec un budget annuel de 30 millions d'euros. À notre capital propre et à l'importante dotation de la Loterie Nationale s'ajoutent des Fonds de particuliers, d'associations et d'entreprises. La Fondation Roi Baudouin reçoit aussi des dons et des legs.

Le Conseil d'administration de la Fondation Roi Baudouin trace les grandes lignes de notre action et assure la transparence de notre gestion. Une cinquantaine de collaborateurs sont chargés de la mise en œuvre. La Fondation opère depuis Bruxelles et est active au niveau belge, européen et international. En Belgique, elle mène aussi bien des projets locaux que régionaux et fédéraux.

Pour réaliser notre objectif, nous combinons diverses méthodes de travail. Nous soutenons des projets de tiers, lançons nos propres actions, stimulons la philanthropie et constituons un forum de débats et réflexions. Les résultats sont diffusés par l'entremise de différents canaux de communication. La Fondation Roi Baudouin collabore avec des pouvoirs publics, des associations, des ONG, des centres de recherche, des entreprises et d'autres fondations. Nous avons un partenariat stratégique avec le European Policy Centre, une cellule de réflexion basée à Bruxelles.

